



RÉUNION D'OUVERTURE

PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE SAINT-NAZAIRE

DÉBAT PUBLIC

SAINT-NAZAIRE, le 28 mars 2013

Salle René Guy Cadou - (au sein du complexe AGORA)-
2 bis avenue Albert de Mun - 44600 SAINT NAZAIRE

de 19h30 à 22h30

Nombre de Participants : 250

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Un accueil républicain par Monsieur Joël BATTEUX, maire de Saint-Nazaire. Je lui passe immédiatement la parole.

Joël BATTEUX, maire de Saint-Nazaire

Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs. Conformément à la tradition puisque je vous accueille à la ville de Saint-Nazaire, je suis censé vous dire un petit mot d'accueil républicain, comme vous l'avez dit. Eh bien je dois vous dire que nous sommes très intéressés, fiers et honorés que la Commission ait souhaité commencer ses premières consultations par la ville de Saint-Nazaire et par la Carene. Pour deux raisons sans doute : la première, c'est d'abord que nous sommes la sous-préfecture, et la deuxième c'est sans doute que nous sommes le site, le plus concerné et à beaucoup d'égards, par ce projet d'éolien offshore. Et j'aurai l'occasion tout à l'heure de vous dire en quoi nous sommes concernés et en quoi nous sommes motivés. Voilà donc bienvenue à tous et j'espère que les débats s'ouvriront dans les meilleures conditions et l'ambiance la plus paisible possible.

Chantal SAYARET

Merci, Monsieur le Maire, et merci de bien vouloir regagner votre place.

À mon tour, au nom de la Commission particulière du débat public, de vous accueillir toutes et tous qui nous rejoignez ce soir.

Vous avez sous les yeux le plan détaillé de la soirée. Tout est transparent. Ce qui nous réunit aujourd'hui, cette rencontre, c'est l'intérêt que vous portez à un projet, présenté par un maître d'ouvrage de l'implantation d'un parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire. Il ne m'appartient pas en tant que présidente de cette Commission de vous parler de ce projet, tel n'est pas mon rôle. Mon rôle est de faciliter le dialogue entre le public, tout public et le maître d'ouvrage. Donc si vous le permettez, et vous aurez des diapositives derrière mon dos qui vont m'accompagner, je vais vous présenter le débat public.

Première démarche, acte I : saisine par le maître d'ouvrage, donc EMF, Éolien maritime France.

Une autorité administrative indépendante : la Commission nationale du débat public. Obligation légale : la Commission nationale a répondu qu'il était important d'organiser un débat public et cette Commission a désigné une présidente, laquelle a proposé les membres que vous avez à ma droite, et je citerai par ordre non alphabétique et non préférentiel, mais simplement pour que vous voyiez leur tête et leur nom, donc à ma droite : Jean-Louis LAURE, Dorothee BROWAEYS, Nicolas BENVENU, Dorothee BRIAUMONT et Bruno LEPRAT. Vous nous voyez dans notre formation entière, pleine et entière - ça n'arrivera pas forcément à chaque réunion -, mais en tout cas, sachez que notre travail est totalement collégial, même si vous ne les retrouvez pas à toutes réunions physiquement, nos décisions, notre démarche est prise de façon totalement collégiale.

Je vous ai dit ce qui nous réunit c'est ce projet, présenté par un maître d'ouvrage.

Nous, notre tâche c'est d'organiser le mieux possible la rencontre entre le public et le porteur de projet. Or ce débat, il est spécifique. Il est spécifique parce qu'un appel d'offres de l'État a été lancé en juillet 2011, d'où la présence à ma gauche de l'État ; l'État comme

vous le savez est souvent multiforme même s'il est unique, en tout cas vous avez 3 formes de l'État.

Deuxième spécificité de ce débat : c'est qu'il est accompagné de 3 autres débats sur des projets éoliens en mer ; si on descend les côtes françaises, nous commencerons par Fécamp, puis Courseulles, puis Saint-Brieuc et enfin Saint-Nazaire. Là encore, il n'y a pas de classement, simplement sur la même époque se déroulent ces débats publics sur ces 3 projets. Merci pour la diapo suivante.

Notre objet à nous, c'est de nous interroger, de vous permettre de poser toutes questions au maître d'ouvrage : pourquoi implanter ce parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire ? Quelle est l'opportunité du projet ? Comment cette installation est-elle envisagée ? Ce projet correspond-il aux différents usages du territoire maritime et terrestre ? Nous, nous interrogeons sur l'opportunité du projet et sur ses impacts.

Nous sommes liés par des principes : tout d'abord en tant que personne, notre Commission et nos qualités sont la neutralité et j'ose le dire, notre indépendance. Neutralité ça veut dire qu'à aucun moment, aucun d'entre nous ne manifestera la moindre opinion sur le projet lui-même, sur l'existence éventuelle de ce parc. Nous n'avons aucun avis sur le fond.

Indépendants nous sommes, indépendants du maître d'ouvrage, nous ne sommes en aucune façon financés par ce maître d'ouvrage.

Ce débat public qui va se dérouler jusqu'à la mi-juillet, ce débat public, ces réunions publiques doivent répondre à 3 principes : celui de l'équivalence. Nous sommes tous équivalents, nous sommes tous traités de la même façon en termes d'information, en termes de prise de parole, il n'y a pas de grades égalités qui sont soulignés ici. Une parole équivaut à une autre parole.

Deuxième principe : la transparence. Ce que vous dites sera relayé et diffusé. Ce que nous apprenons sera également diffusé.

Troisième principe : celui de l'argumentation. Je suppose que dans la salle, certains sont favorables, d'autres sont défavorables. Peu nous importe sur le fond, ce qui est important c'est l'argumentation c'est-à-dire l'analyse qui est faite au service d'une opinion, quelle qu'elle soit. Argumentation, tout avis doit être argumenté. La suite de nos rencontres, et il y en aura 10.

Deux mois après la clôture - donc une certaine boucle sera bouclée après la réunion d'ouverture - nous avons la tâche de rédiger un compte rendu ; la Commission rédige un compte rendu ; ledit compte rendu est repris sous forme de bilan par la Commission nationale du débat public. Dans ce compte rendu, mais on aura l'occasion d'en reparler, nous faisons écho, nous rapportons au maître d'ouvrage ce que nous avons entendu. Il ne s'agit pas d'une synthèse, il ne s'agit pas d'un avis favorable ou défavorable, simplement il s'agit d'un recueil des avis argumentés, des opinions argumentées que nous avons reçues et que nous remettons au maître d'ouvrage.

À l'issue de trois mois, après le compte rendu, le maître d'ouvrage devra donner sa décision : je fais ou je ne fais pas ; quelle suite je donne au projet ; quelles réponses, au pluriel, je donne aux enseignements que nous avons dégagés du débat public ; quelles sont les modalités que le maître d'ouvrage envisage, en termes d'information et de participation du public.

Tout cela évidemment je ne l'invente pas, ce sont les termes de la loi, celle de 95, puis celle de 2002.

Eh bien, pour faire cette œuvre d'intelligence collective, pour travailler ensemble, nous avons quelques outils : nous avons des documents, donc nos documents à nous, Commission particulière du débat public - vous avez vu qu'on était badgé, nous sommes reconnaissables - nous avons un journal du débat, nous avons une lettre électronique, nous avons un site internet. Ce site permettra les questions et les réponses, permettra le forum. Nous avons aussi des écrits : vous pouvez poser des questions avec la carte T que vous trouvez dans le journal du débat ; vous pouvez poser des questions sur le site Internet et puis vous pouvez écrire, si vous n'avez pas eu assez de temps de parole ou en tout cas si vous le ressentez comme tel, une contribution écrite, voire des cahiers d'acteurs. Outils également, puisque vous nous vous proposez 10 rencontres, 10 réunions publiques ou tout le public est convié, il n'y a jamais d'invitation ; et puis pour ceux qui ne peuvent pas se rendre à des réunions publiques, pour toutes sortes de raisons, nous vous proposons un débat mobile - on vous donnera des précisions ultérieures - c'est-à-dire que la Commission se propose d'aller à la rencontre du public sur les lieux que le public fréquente : les marchés, les festivals, les... comment on dit, on dit pas les grands magasins, on dit, les centres commerciaux, un lycée. Là encore dans une démarche qui est recueillir l'avis du public. Je précise enfin qu'il y a une permanence, je n'ai pas eu le temps de le lire, mais il y a une permanence de notre CPDP, avenue - j'ai perdu le numéro - donc voilà, 3, avenue du commandant l'Herminier, avec un numéro de téléphone où vous aurez quelqu'un pour vous accueillir, et c'est tout à côté de la gare - je ne connais pas le numéro par ce que par ce que je connais bien le local. Merci beaucoup.

Le maître d'ouvrage que vous allez avoir l'occasion d'entendre a aussi des documents : le dossier du débat dit le DMO dans le jargon, une synthèse de ce dossier et des études. En ce qui concerne les études du maître d'ouvrage et au nom du principe de transparence, nous mettrons sur le site les synthèses, sachant que les études pour des raisons un peu de lourdeur de documents, seront à disposition du public dans notre local avec quelques conditions à respecter : on n'emporte pas l'étude, on décline son identité et on ne fait pas de photocopies ; il s'agit d'une œuvre de consultation. Et puis, il y a un autre document qui n'est pas un document de la Commission particulière qui est la plaquette du réseau de transport électrique ; RTE est largement dans le périmètre de notre débat, même s'il n'est pas maître d'ouvrage, même s'il n'a pas saisi la Commission nationale du débat public. Mais vous avez à l'entrée notamment de cette salle et à chaque réunion publique, accès à cette plaquette, si vous ne l'avez pas déjà eue.

Et enfin, le calendrier des réunions - je ne sais pas si vous voyez ça très clairement - donc 10 réunions publiques ; une ouverture un petit peu particulière, parce que l'objet de cette rencontre c'est de permettre, de comprendre à tout un chacun, le contexte qui a amené à cette proposition faite par un maître d'ouvrage. La réunion de clôture - je vous l'ai dit tout à l'heure - c'est celle qui nous permettra, devant vous, de développer ce que nous avons entendu, les enseignements de ce débat, de ces rencontres, de ces positions prises sur internet. Et puis, entre le premier et le dernier, il y a des réunions que l'on a essayé d'organiser sur l'ensemble du périmètre concerné, dans la mesure où nous avons trouvé un accueil avec des dates acceptables, des horaires pour le public, c'est-à-dire en raison de la

disponibilité des salles - donc c'est pas une proposition parfaite, c'est celle qui se rapproche le plus de la population - donc vous avez des lieux, vous avez des adresses ; et puis à chaque fois ces réunions, je devrais le répéter, elles ont toutes le même horaire : 19 h 30-22:30, pour permettre la plus large accessibilité à ces rencontres. Et durant ces 3 heures, dans ces réunions qui se déroulent devant vous, nous aurons une première heure où nous vous proposerons une approche générale, généraliste du projet, où ceux qui se sont déplacés pourront poser toutes questions qu'ils souhaitent, et bien sûr obtenir réponse ; où ceux qui se sont déplacés pourront donner leur opinion argumentée sur le projet ; ceci durant la première heure. Et puis, il restera deux heures durant lesquelles nous souhaitons avoir un travail de thème, un travail thématique, un petit peu plus précis, comme la pêche... je ne vais pas vous laisser en vous faisant lecture de ce que vous avez en documents écrits et derrière moi.

Donc plusieurs supports pour vous exprimer et plusieurs moments de rencontre, et j'ose ajouter : n'hésitez jamais à nous contacter, nous arrivons, nous (ce n'est pas un nous de majesté, c'est un nous de collégialité de la Commission) nous arrivons avant la réunion publique ; nous partons plus tard que le public : n'hésitez pas à nous contacter.

Merci, si je peux avoir le déroulement de la réunion.

Nous revenons à notre plan de travail de la soirée et je vais me permettre de m'adresser à l'État, afin que l'État, sous la forme de la direction générale de l'énergie et du climat, sous sa forme maritime et sous sa forme terrestre, on peut le dire comme ça, nous explique le contexte qui a amené à ce lancement d'appel d'offres. Messieurs, vous avez la parole, merci beaucoup.

À moins que... - j'allais l'oublier, mais j'ai des collègues qui veillent - vous avez des questions sur l'organisation du débat public ?

Vous avez, puisqu'on parle de questions, vous avez des dames et des messieurs, reconnaissables autour de la table, à qui je demande de passer la parole lorsque des doigts se lèvent ; ils vous donnent le micro, ils vous laissent vous exprimer ; s'il vous plaît, ayez la gentillesse de décliner votre identité. Pourquoi ? Parce que tout simplement, tout ce qui sera dit ce soir, sera repris intégralement, compte rendu intégral dans qu'on appelle, dans un jargon un peu savant, un verbatim. Donc vous levez le doigt, si vous avez des questions... sur le débat pas encore sur le projet. Merci, Monsieur, de dire qui vous êtes.

Rémy GAUTRON, président de l'association Guérande environnement

Tout à fait, j'ai bien compris. Rémy GAUTRON, président de l'association Guérande environnement. Excusez-moi de cette question, c'est peut-être déjà sur le site, mais je ne suis pas allé encore tout voir. Tout ceci a un coût : de quel budget et d'où vient ce budget pour organiser ce débat public ? Merci.

Chantal SAYARET

Le coût final n'est évidemment pas établi puisque nous sommes au début de l'opération, mais je peux vous dire quelles sont les parts de financement. En ce qui concerne la Commission particulière du débat public, nous coûtions fort peu et nous ne coûtions pas au maître...

Oui, on peut le dire.

... nous coûtent fort peu parce que simplement, nous avons des frais qui sont pris en charge et nous sommes indemnisés, avec une indemnisation qui est plafonnée de façon tout à fait réglementaire, et ce sont des fonds publics et non pas ceux du maître d'ouvrage qui nous financent, d'accord. On a un plafonnement d'exactlyment 5000, 6000 bruts, pour les membres de la Commission, si tant est qu'ils aient fait acte de présence bien sûr ; la présidente ayant un petit peu plus d'indemnités eu égard au travail fourni. Donc, voilà.

La présidente répond à un intervenant sans micro (inaudible)

Bien sûr, oui, oui... Bien sûr, c'est pas par moi, c'est sur la totalité de la mission : c'est bien une indemnisation de la Commission, d'accord ? Donc ça, c'est la partie Commission : nous sommes indemnisés et défrayés pour le travail que nous faisons sur l'ensemble de la mission.

Quant au débat, tel qu'il est organisé et qui coûte beaucoup plus cher : 800 000 - on va voir un petit peu où on va en être, on fera le bilan après -, c'est le maître d'ouvrage qui finance le débat public, qui correspond à une obligation légale, je le rappelle. Donc, nous, nous sommes indemnisés, mais pas sur les fonds du maître d'ouvrage, d'où cette remarque que j'ai faite sur l'indépendance de la Commission : nous ne sommes pas financés par le maître d'ouvrage.

D'autres questions ? Encore une fois sur le débat public. On a beaucoup de rencontres, de temps de rencontre pour se parler et pour poser des questions. S'il n'y a pas d'autres questions, je me permets de passer la parole. Monsieur, merci de vous présenter et d'intervenir.

Nicolas BARBER, Direction Générale de l'Énergie et du Climat(DGEC)

Merci. Je suis Nicolas BARBER, chef du bureau des Énergies renouvelables, de la direction de l'énergie et du climat. Donc je remercie tout d'abord la CPDP de donner l'occasion à la DGEC de remettre l'appel d'offres éolien en mer, dans le contexte du développement des énergies renouvelables électriques en France, mais aussi des énergies renouvelables en général.

Je vais donc dans un premier temps, vous indiquer les objectifs français.

Donc, rappeler dans un premier temps que nous nous sommes fixés au niveau européen et national dans le développement des énergies renouvelables. Ensuite, placer l'appel d'offres d'éolien en mer dans ce contexte. Et à la fin, voir la place du débat public et surtout une mise en perspective avec le débat actuel sur la transition énergétique.

Au niveau européen, nous avons des objectifs communautaires qui ont été fixés à l'horizon 2020, qu'on appelle les objectifs 3 × 20 et qui ont été adoptés par le conseil européen au printemps 2007 : il concerne à la fois le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Il s'appelle 3 × 20, puisqu'ils correspondent à 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, entre 1990 et 2020 ; 20 % d'énergies renouvelables en 2020 ; et une amélioration de l'efficacité énergétique de 20 %. La France elle, s'est fixé un objectif plus ambitieux encore en termes de développement des énergies renouvelables de 23 %. Ce 23 % concerne toutes les énergies : à la fois la chaleur renouvelable, l'électricité renouvelable et les biocarburants. On voit sur le graphique, l'objectif de progression de la production d'énergies renouvelables de 2006 à 2020, qui passe de 17 millions de tonnes équivalents pétrole à 37, ce qui correspond à une progression de 20 millions de tonnes

équivalent pétrole. Les tonnes équivalent pétrole, étant une unité, qui permet de comparer à la fois les énergies électriques, chaleur et les transports. Ce qui est important à remarquer sur ce graphique, c'est que la moitié de l'objectif est remplie par la chaleur ; ensuite, 7 Mtep par l'électricité ; et 3 par les biocarburants. Si on faisait le même graphique par filière, on verrait que la biomasse est très importante pour atteindre cet objectif ; la biomasse permet surtout de produire de la chaleur. Ensuite l'éolien, à la fois terrestre et en mer et ensuite les biocarburants.

Sur ce graphique, on voit la trajectoire que s'est fixée la France vis-à-vis de l'Europe pour atteindre cet objectif : en trait plein violet, c'est la progression de 2010 à 2020 pour atteindre le 23 %, et en trait pointillé, c'est la progression du taux d'EnR par secteur : électricité, chaleur, transports ; et donc sa trajectoire a été décrite dans le plan national d'action faveur des énergies renouvelables et qui a été remis à la Commission européenne en juillet 2010. Ensuite, pour le secteur électrique, ces objectifs sont déclinés en termes de puissance installée, dans un document qui s'appelle la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité. Un rapport a été remis au Parlement pour exposer ces objectifs, en juin 2009, et il fixait comme objectif à l'horizon 2020 : 5400 MW pour le solaire, un accroissement de 2300 MW pour la biomasse, 3 TW et 3000 MW pour l'hydroélectricité, et pour ce qui nous intéresse ce soir, 25 000 MW pour l'éolien qui se décompose en : 19 000 MW pour l'éolien terrestre et 6000 MW pour l'éolien en mer.

Une particularité de l'éolien en mer par rapport à l'éolien terrestre, est qu'au large, le vent souffle plus fort et de manière plus régulière, ce qui permet d'avoir une production d'électricité plus stable donc moins intermittente ; l'impact paysager est a priori plus limité et dans la chaîne de valeur de l'éolien en mer, une grande part de la valeur ajoutée revient sur le territoire quand on va des études jusqu'aux opérations de maintenance à la toute fin, une grande partie de la valeur ajoutée est locale. Pour développer l'éolien en mer et atteindre l'objectif de 6000 MW installés à l'horizon 2020, la stratégie qui a été adoptée est de lancer des appels d'offres. Cette stratégie, elle permet d'imposer aux porteurs de projets de développer des projets dans des zones données. L'appel d'offres en question a été lancé en juillet 2011 et portait sur une puissance de 3000 MW, répartis sur cinq zones, que vous voyez sur la carte. En amont, un travail de concertation avait été réalisé et je laisserai messieurs les préfets détailler ce point, puisque cette concertation avait été organisée par eux, localement, en amont de l'appel d'offres. L'intérêt de l'appel d'offres est aussi d'avoir un prix d'achat de l'électricité adapté à chaque zone, puisque les fonds marins, la houle, les conditions de vent sont différents sites et que le prix d'achat d'électricité doit donc être adapté ; ce qui est faisable avec un appel d'offres. Cela permet aussi d'optimiser les conditions de raccordement, en imposant d'avoir des gros parcs en un point donné, plutôt qu'une multitude de petits parcs, ce qui au MWh produit, à l'énergie produite, revient moins cher ; et d'avoir pour le tissu industriel, une bonne visibilité sur les plans de charge.

Les offres ont été remises à la Commission de Régulation de l'Énergie en janvier 2012 et c'est cette Commission de Régulation de l'Énergie qui a instruit les offres sur la base du prix, du volet industriel et des impacts sur l'environnement et en termes d'usages de la mer. Les lauréats ont été annoncés en avril 2012 : ils sont Éolien maritime France à Fécamp, Courseulles et Saint-Nazaire, Ailes marine SAS à Saint-Brieuc et aucun lauréat n'a été désigné sur la zone du Tréport. Ici on voit un calendrier entre le moment où l'appel d'offres est lancé, et la réalisation du parc ; ce qu'il est important de noter, c'est qu'ici on en est à la phase, aux phases 4 et 6 qui sont sur le graphique, ils sont - je ne sais pas si c'est lisible -, mais des

phases d'études, que lorsque qu'un lauréat de l'appel d'offres, lorsqu'un porteur de projet a été lauréat cela ne préjuge en rien de l'obtention des autorisations qui sont attribuées plus tard, qui sont notamment : l'autorisation d'occupation du domaine maritime et l'autorisation au titre de la loi sur l'eau ; et pour obtenir ces autorisations, des études d'impact seront donc réalisées, et le débat public intervient maintenant, est d'autant plus utile en amont de ces procédures.

Pour être tout à fait complet sur le développement de l'éolien en mer, un second appel d'offres d'éolien en mer a été lancé tout récemment : le 18 mars ; et avec une remise des offres prévue, toujours auprès de la Commission de Régulation de l'Energie, le 29 novembre, sur deux zones : la zone du Tréport, celle qu'on a vue précédemment, qui n'avait pas eu de lauréat lors du premier appel d'offres et sur les zones des îles d'Yeu et de Noirmoutier, avec un total de 1000 MW.

Et enfin pour élargir le débat, il était important au nom de la DGEC de rappeler qu'actuellement un débat est en cours sur la transition énergétique, en général, pour répondre à 4 grandes questions qui sont sur la diapositive : comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ? Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quel choix en matière d'énergies renouvelables ? Quel coût et quel financement de la transition énergétique ? Vous voyez sur le graphique que le débat s'organise en plusieurs étapes : actuellement, nous en sommes à l'étape de concertation avec le public notamment, et qui doit arriver à son terme en juillet 2013 pour aboutir un projet de loi, de programmation en octobre 2013. Vous pourrez retrouver toutes les informations et notamment les lieux de concertation, dans le cadre de ce débat, sur le site du débat qui est : transition-energetique.gouv.fr, et d'ailleurs, je signale que les 29 30 31 mars, il y a des journées qui permettent de visiter des installations, qui d'habitude sont fermées au public et qui ont un rapport avec le secteur de l'énergie. Voilà, j'en ai fini.

Chantal SAYARET

Merci beaucoup de votre exposé. Je vous ai dit, notre objet c'est d'organiser un dialogue entre les uns et les autres donc je sollicite à nouveau vos avis ou vos questions avec la même pratique si vous voulez bien : lever votre main pour que l'on vous passe le micro.

Question ou prise de position ? S'il n'y en a pas... je ne me trompe pas..

Est-ce que je peux demander à l'État, sous sa forme maritime de prendre le relai ? Merci beaucoup.

Jean-Pierre LABONNE, préfet maritime de l'Atlantique

Merci, Madame la Présidente.

Jean-Pierre LABONNE, le préfet maritime de l'Atlantique, l'État mer effectivement. Et je vais vous présenter la démarche qui a été réalisée en 2009-2010 et qui a conduit à la définition des zones propices à l'implantation de l'éolien en mer. Cette volonté du gouvernement a été annoncée en novembre 2008, de demander aux préfets, préfet maritime et préfet de région conjointement, de définir les zones propices au développement de l'éolien, et ce dans un cadre concerté. Alors une zone propice c'est quoi ? C'est une zone où il est techniquement possible d'implanter des éoliennes à un coût acceptable, ce qui bien sûr se traduit ensuite en tarif d'achat de l'électricité. C'est également une zone où une telle implantation est acceptable au regard d'un certain nombre d'enjeux identifiés : environnement, milieu naturel, les usages bien sûr, ou encore la sécurité par exemple. Et pour croiser ces critères

appelés technico-économiques avec les enjeux, il est apparu à peu près immédiatement qu'il fallait pouvoir visualiser et donc éditer un certain nombre de cartes. Grâce à l'implication d'un certain nombre de fournisseurs institutionnels de données, le service hydrographique, et océanographique de la marine, le Shom, grâce à météo France, grâce à l'Ademe, grâce à l'agence des aires marines protégées par exemple, ou encore, grâce au concours d'un certain nombre d'acteurs et les pêcheurs en particulier, grâce au travail d'analyse et d'usages qui avaient déjà été menés, dans le cadre de la désignation des sites Natura 2000 en 2008, il a été possible de construire un outil cartographique appelé SIG, système d'information géographique. Mais dans le cadre d'une concertation, il était important que chacun puisse accéder à ces connaissances, et donc avec l'aide de l'Ifremer et d'un certain nombre d'autres services de l'État, dont le Cetmef, il a été possible de rendre l'outil accessible par internet et donc accessible au grand public.

Donc une fois cet outil développé, la concertation a pu débuter, a pu commencer, et les réunions ont été organisées selon les modalités du Grenelle de la mer qui venait de se tenir, de se terminer quelques mois avant, donc sur le principe de la représentation des 5 collèges. Il y a eu à peu près 400 invitations qui ont été lancées à l'échelle des Pays de la Loire, à partir d'ailleurs des listes de ce Grenelle de la mer et environ 130 personnes ont assisté à la première réunion qui a eu lieu le 7 décembre 2009, à peu près une année après la commande du gouvernement. Il s'agissait d'une réunion de présentation du contexte énergétique de la France, les perspectives de développement des énergies renouvelables, et les différents enjeux qui étaient à l'époque identifiés, technico-économiques, socio-économiques, environnementaux, paysagers et de sécurité.

La méthodologie proposée a également été discutée à cette occasion, et compte tenu du volume important d'informations à analyser, plus de 100 couches de données différentes, il n'était bien sûr pas facile de procéder par une simple superposition, c'est absolument illisible, vous en avez la preuve en image dans mon dos. Voilà c'était ça la superposition des 100 couches initialement, et vous voyez que c'est absolument impossible de travailler à partir de ces données. Il se passe beaucoup de choses en mer et je suis assez bien placé pour le savoir.

Il a donc été proposé de hiérarchiser ces enjeux de manière très simple : rouge, incompatibilité exclusion ; orange, enjeu fort, très fort ; et vert, enjeu modéré. Alors je vais vous donner quelques exemples : un périmètre de protection autour du radar d'un sémaphore ou d'un chenal d'accès à un port, ont été classés en rouge, parce que l'implantation d'éoliennes y est impossible et même interdite. Les zones Natura 2000, oiseaux, ont été classées enjeu fort, orange, parce que l'implantation d'éoliennes n'y est pas interdite (et ça été rappelé de façon constante aussi bien par le ministère de l'Écologie que par la Commission européenne), mais, on voit bien impact important. En revanche, la navigation de plaisance a été classée en vert, parce qu'elle sera toujours possible dans les parcs éoliens sous un certain nombre de réserves, avec une vigilance particulière, et par ailleurs, il est possible à un plaisancier de contourner un parc éolien.

Voilà, les modalités de la concertation ont été présentées : porte d'entrée unique sur le site internet de la DREAL Pays-de-Loire, une boîte aux lettres et bien sûr l'accès à ce fameux système d'information géographique. Les échanges avec la salle qui ont suivi pendant cette première réunion, ont porté aussi bien, sur la prise en compte d'un certain nombre d'usages qui n'étaient pas cartographiés comme le cabotage par exemple, sur les aires marines

protégées, puisqu'il s'agissait du parc naturel marin du Mor Braz : sur l'avifaune (la migration d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux), sur la gouvernance, sur la pêche professionnelle et enfin sur le développement économique. Voilà pour cette première réunion.

La seconde réunion, elle, a eu lieu le 27 janvier 2010, elle s'est tenue en présence de 150 personnes. À cette date-là, 300 connexions avaient été recensées sur le site de la DREAL, 50 accès ou 50 demandes d'accès au système d'information géographique, 15 questions avaient été déposées dans la boîte aux lettres, et il y a été répondu à toutes ces questions en séance. Le travail a porté, à ce moment-là, sur la présentation et une discussion plus exhaustive du classement des différentes couches de données en vert, orange, rouge (c'est ce que vous voyez en ce moment sur l'écran, et vous voyez qu'à chaque enjeu correspond une couleur bien déterminée) tout ça a fait l'objet d'un débat et d'un consensus également.

Et puis ensuite pour le potentiel technico-économique, fondé sur un vent moyen de 7 m/s, supérieur ou égal à 7 m/s et une profondeur inférieure à 30 m, puisqu'on parle bien d'éolien posé, (je vais passer la diapositive suivante), voilà cette zone, reflétant le potentiel technico-économique, donc que vous voyez que la ligne bleue délimite les fonds de 30 m et que l'ensemble de la zone à peu près est couverte par des vents supérieur ou égal à 7 m/s.

Ensuite, les différents enjeux, rouge, orange, vert ont été superposés, ainsi qu'un critère impact paysager qui a été défini, c'est-à-dire une distance supérieure à 10 km des côtes. Voilà ce que ça donne avec ces fameuses couleurs, vertes, oranges et rouges. Ensuite, au regard de ces résultats, deux zones macroscopiques ont été définies (vous les voyez apparaître ici, ce sont sur les cercles verts ou bleus) ces zones ont fait l'objet d'échanges avec les participants, parce que bien sûr tout n'est pas cartographiable ; en particulier, il faut un travail plus fin de définition qui a été mené, en particulier avec les pêcheurs, ce qui explique que la forme finale est un peu plus tarabiscotée sur la zone du banc de Guérande, que vous voyez apparaître ici. Voilà les deux zones qui finalement ont été proposées.

En plus, au-delà de la localisation de ces zones, la manière dont elle pouvait être gérée, est également extrêmement importante et en particulier, au regard du maintien d'un certain nombre d'activités préexistantes au sein du parc, notamment, encore une fois, de la pêche professionnelle qui constituait un volet primordial. Un certain nombre de participants à cette deuxième réunion, d'intervenants ont pu manifester, soit leur adhésion, soit leur opposition à ces zones ainsi définies ; considérant à l'époque qu'il n'y avait pas d'opposition majoritaire, les préfets ont transmis ces zones avec les réserves qui avaient été exprimées, au gouvernement qui a arbitré et qui a lancé les appels d'offres. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces éléments de façon beaucoup plus détaillée et y passer plus de temps sur le site internet de la DREAL qui a toujours l'ensemble de cette cartographie à votre disposition. Je vous remercie.

Chantal SAYARET

Merci beaucoup.

Je me permets de passer immédiatement la parole à monsieur DE LAVERNÉE.

L'État étant unique, et ensuite, nous ouvrons les questions. Merci beaucoup.

Christian DE LAVERNÉE, Préfet de la région Pays de la Loire

Avec plaisir. Christian DE LAVERNÉE, Préfet de Région.

L'Etat, non pas en mer, mais à terre et dans les Pays de la Loire. Et je vais en quelques

minutes, vous indiquer comment on est passé de la détermination de ces zones propices, au projet, le projet qu'il fallait pour soumettre au débat public.

C'est par une modalité d'appel d'offres qui a déjà été évoquée. L'appel d'offres, pour la petite histoire locale, mais c'est une grande histoire, a été annoncée, sur le plan national, à Saint-Nazaire, puisque c'est à l'occasion d'une visite du Président de la République de l'époque que cet appel d'offres a été annoncé dans notre ville. L'appel d'offres, à la suite de cette annonce présidentielle, a été lancé effectivement par le ministère de l'Écologie le 11 juillet 2011 et il se fondait sur quelques principes qu'il convient de rappeler, des critères d'analyse des offres sur lesquels je vais revenir. Le lauréat n'est pas autorisé, par ce mécanisme d'appel d'offres, il doit obtenir, à sa charge ensuite, les autorisations au titre des différentes législations. Le raccordement électrique du parc au réseau ne relève pas de l'appel d'offres, et est sous la responsabilité de RTE, mais il est financé par le projet et par le porteur de projet du parc. Et puis, le calendrier que l'on a dit, tout à l'heure je crois, le début de mise en service prévu pour 2018, avec une échéance de 2020 pour l'ensemble du parc. Précision, étant donné que la durée d'exploitation est calculée sur 20 ans, sur 20 ans en tout cas, et que le démantèlement du parc un jour, et sa remise en état, sont à la charge du porteur de projet.

Dans la diapo suivante, le rappel des deux offres qui ont été remises (mais beaucoup d'entre vous le savent bien) : le consortium Hyperdrola avec Eole-Res et Areva pour les générateurs, et Éolien maritime France avec EDF Énergies Nouvelles et DONG, et Alstom pour les générateurs.

Un petit mot sur l'analyse des offres : c'est donc la Commission de Régulation de l'Énergie qui était chargée, au niveau national, de l'analyse des offres et qui s'est appuyée pour une partie de ces analyses, sur le préfet de Région et le préfet maritime, qui ont travaillé en étroite collaboration. Nous avons à examiner 7 critères d'analyses particulièrement, dans lesquels on trouvait les risques techniques, environnementaux et sociaux : il y a la sécurité maritime, les actions de recherche et de développement, l'impact sur l'emploi, l'impact parc sur les usages actuels, et l'environnement, l'environnement pendant la construction et pendant l'exploitation dans la durée. Pourquoi ne pas préciser que cela nous a obligés à la préfecture des Régions à mettre sur pied une équipe projet de 7 personnes, qui ont travaillé à mi-temps sur un mois, en lien étroit, encore une fois, avec le préfet maritime. Et pour se faire une idée, chacun des deux dossiers comportait 4 à 5000 pages, ce qui n'était pas rien.

Voilà ce travail d'analyse a été remis à la CRE, la Commission de Régulation de l'Énergie, à la mi-février 2012, et le ministère de l'Écologie a récupéré de notre part la partie Industriel et emploi à la mi-mars. Diapo suivante : la CRE a rendu ses avis de synthèse au gouvernement le 30 mars 2012 (chacun sait que c'est donc EMF, Éolien maritime France qui a été désigné lauréat de ce site), mais on sait peut-être moins que le cahier des charges prévoit, pendant 18 mois, un travail dit de lever des risques, qui est très avancé maintenant, et qui va se poursuivre jusqu'en octobre 2013 ; et en fait que pendant ce temps, le lauréat doit confirmer la faisabilité technique et le respect de toutes sortes de conditions, par la remise d'un certain nombre d'études qui certifient sa capacité à faire, et dans le cadre qui est prescrit. Ce sont des études qui sont donc faites aux frais et risques du lauréat, puisque jusqu'au terme du rendu de ces études, la levée n'est pas encore prononcée : ce sont des études bibliographiques, des relevés des études océanographiques et météorologiques, des relevés bathymétriques, topologiques, géophysiques et sondages géotechniques, des études

d'incidences Natura 2000, des études d'impact environnementaux, des études socio-économiques. Nous avons donc encore 6 mois de ce travail-là.

Pour terminer, je dirais simplement un mot d'une clause importante du cahier des charges qui est la mise sur pied de l'instance de concertation (je le dis avec autant de précision possible pour qu'elle ne soit pas confondue avec le débat public qui vient de s'engager, sous l'égide de cette autorité indépendante qu'est la Commission nationale du débat public), l'instance de concertation, c'est une instance locale de concertation qui a pour vocation d'être le lieu de dialogue privilégié entre tous les acteurs, toutes les parties prenantes, tout au long de la vie du projet et jusqu'à son démantèlement. Elle a donc été installée, beaucoup d'entre vous y étaient sans doute. C'est une instance qui rassemble donc des services officiels de l'État, des collectivités territoriales, des représentations des organisations professionnelles régionales et locales, des représentants d'associations, notamment de protection de l'environnement. Et cette instance de concertation s'est réunie à deux reprises, en novembre dernier et le 20 février 2013 plus récemment, et comme nous ne souhaitons pas mélanger les choses, nous avons installé, nous avons constitué des groupes de travail : il y a des groupes de travail thématiques sur l'environnement, sur les usages et sur les aspects socio-économiques ; et puis le moment est venu, du signal donné au démarrage de ce débat public, nous avons donc mis -on dit en panne, dans la marine à voiles-, en tout cas, nous avons sursis en quelques sortes à l'activité d'instance de concertation, pour qu'il n'y ait pas de confusion ; et l'instance de concertation reprendra sa vie et pour 20 ans au moins à l'issue du rendu des travaux du débat public, et elle reprendra ses travaux sur la base de la décision du porteur de projet, de confirmer à l'issue du débat public, son engagement, en fonction du bilan qui sera fait par la Commission particulière et la Commission nationale du débat public, et c'est donc toute l'importance et tout l'intérêt de votre participation, pendant tout le cycle des réunions qui nous a été présenté tout à l'heure par la présidente de la Commission particulière. Je vous remercie.

Chantal SAYARET

Merci, Messieurs, de cette présentation.

Donc est venu, vous l'avez bien compris et je rebondi sur les dernières paroles, est venu le temps des réunions publiques. Certains étaient peut-être à ces réunions de concertation, mais vous n'y étiez pas tous. Donc sans doute avez-vous des questions à poser à l'État, quelle que soit sa forme, maritime ou terrestre ?

Toujours la même logique : vous vous présentez ; une question relativement brève pour permettre la prise de parole de tout un chacun. Merci, Monsieur.

Alain DORÉ, collectif de la mer, représentant du collectif Défense de la mer et président de l'association Prosimar

Alain DORE Représentant du collectif Défense de la mer et Président de l'Association Prosimar de la commune de Pornichet.

Madame la Présidente, en préambule je voudrais rappeler le propos de monsieur Philippe DESLANDES, président de la Commission nationale de débat public.

Au moment de l'appel d'offres, il disait : « si l'opportunité des projets éoliens en mer est déjà tranché avant même les débats, comme en matière nucléaire, c'est un peu dommage. » C'est dit en termes très courtois, évidemment il a été ni entendu ni écouté par les ministres.

Mais cela rappelle aussi que les conséquences insuffisamment étudiées de l'éolien en mer, seront comme celle du nucléaire, on en prendra conscience trop tard. Notre débat aujourd'hui, il porte sur le court terme, sans savoir ce qu'on fera du moyen ou long terme, c'est ce que vient de nous rappeler monsieur Nicolas BARBER, sur le débat sur la transition énergétique. Alors sur le débat, je voulais juste dire que tout débat s'applique sur un triptyque : thèse, antithèse, synthèse. La thèse est soutenue par le ministère et l'État, par bien entendu un certain nombre de syndicats, le conseil général, le conseil régional, les partis politiques, leurs élus. Et en face l'antithèse : il n'y a pas grand monde, il y a un petit peu la Cour des Comptes, des personnalités, des associations. Quant à la synthèse : vous nous avez indiqué qu'elle serait faite par le porteur de projet lui-même. Donc déjà ça montre un peu le déséquilibre du débat.

Sur le choix de la zone propice : Monsieur le Préfet, on s'aperçoit qu'en fait, le paramètre fondamental, ça a été la limite de 30 m, et cette limite de 30 m est totalement arbitraire ; il est indiqué, dans les rapports que l'on voit sur la DREAL ou sur d'autres sites du gouvernement, que cette limite de 30 m a été donnée par les industriels. Ça aurait pu être à 45 m comme ailleurs, ou comme par exemple, comme c'est proposé en Méditerranée. Et donc les zones propices ont été choisies en fonction de cette limite de 30 m. C'est assez artificiel. Ce qui fut déterminant c'est donc ce paramètre de 30 m, mais aujourd'hui la zone propice a été fixée dans l'appel d'offres et personne ne croira que le polygone un peu tordu est issu des seules contraintes analysées par l'État.

Donc finalement, on arrive à quelque chose d'assez extraordinaire : le porteur projet fixe la zone de son projet, selon ses propres critères, la fait confirmer par les préfets et même définir très précisément dans l'appel d'offres. Après désignation du lauréat, arrêté d'autorisation d'exploiter sur le polygone, la zone est figée et EMF nous a dit lors de la concertation organisée par monsieur le préfet : « on ne peut pas changer la zone puisqu'elle est dans l'appel d'offres. » Donc on est dans un système, où même le choix de la zone propice n'a pas pu être discuté ; c'est bien ce que disait monsieur Philippe DESLANDES au départ. Alors, je n'irai pas plus loin puisqu'on m'a demandé d'être très bref, mais aujourd'hui la question que l'on pose : peut-on éloigner la zone propice ? Pour deux raisons : la première parce que le banc de Guérande est un banc - et on a vu - qui est extrêmement riche, en termes de biodiversité ; que deuxièmement, l'impact paysager sur la presqu'île guérandaise qui a comme base économique l'activité touristique. On aurait tout intérêt à pouvoir le mettre plus loin. Et on a appris que la nature des sols ne permettait pas de mettre des jackets et que maintenant, on allait mettre des monopieux, et donc que la profondeur sous la mer actuellement, elle va être de l'ordre de 50 m. Si on peut se mettre plus loin avec des jackets, ça ne fera pas plus profond, pas plus important en dessous du niveau de la mer, et peut-être que ça arrangerait une industrie locale.

Merci.

Chantal SAYARET

Merci, Monsieur, de votre intervention. J'entends des applaudissements et j'en profite pour rappeler qu'un débat public n'agit pas dans l'ordre du quantitatif, ni à l'applaudimètre et que nous ne sommes pas dans le sondage. C'est bien pour que j'explique notre rôle, nous n'allons pas compter les pour, ni compter les contre. Notre rôle est bien de faire en sorte que les opinions... Vous avez dans votre...

Intervenant sans micro (inaudible)

... donc il n'y a pas de référendum. Nous ne sommes pas dans un référendum, nous sommes dans le cadre législatif qui est le nôtre, nous le respectons. Et dans l'intervention de monsieur, il y a eu d'une part l'expression d'une opinion, qui est une expression publique, que j'ai entendue, et il y a eu d'autres par des questions, qui je crois s'adressent à la partie gauche de notre assemblée, en tout cas ma partie gauche, si vous voulez bien répondre Messieurs. Merci.

Jean-Pierre LABONNE, Préfet maritime de l'Atlantique

Je peux répondre au moins en partie sur la définition de la limite des 30 m. Quand vous dites qu'elle a été fixée par les opérateurs s'est partiellement faux, puisque la démarche a consisté à solliciter le Cetmef, qui est un organisme d'État, le centre d'études techniques maritimes et fluviales qui dépend du ministre de l'Environnement, qui lui effectivement s'est retourné vers les industriels pour avoir les caractéristiques techniques liées aux capacités technologiques du moment. Et c'est ainsi le Cetmef et non pas les industriels qui a proposé que soit entériné cette limite des 30 m de fond. En tout cas c'est ce que moi j'ai dans mes archives. Pour ce qui concerne la forme biscornue de la zone que je rejoins complètement, je crois que j'ai même employé cette expression, elle est essentiellement liée à la concertation avec les pêcheurs professionnels, pour éviter des zones, notamment des zones de coquilles Saint-Jacques de mémoire, si ma mémoire est bonne, des zones particulières qui présentaient un intérêt, pour la pêche, déterminant.

En ce qui concerne, la richesse de la biodiversité, justement le zonage qui a été présenté, montrait que ça n'était pas une zone d'enjeu majeur par rapport à d'autres zones, notamment les zones Natura 2000 qui ont été répertoriées et qui sont autour. Pour ce qui concerne l'impact paysager que vous avez évoqué, une limite à 10 km, je l'ai évoqué tout à l'heure je crois, avait été fixé parce qu'il était décidé qu'en deçà, l'impact était difficilement soutenable. Ça n'affranchit absolument pas l'opérateur de faire une étude paysagère complète, qui est menée actuellement, pour répondre à ces enjeux paysagers que vous décrivez. Voilà les éléments que je peux vous donner.

Chantal SAYARET

Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Non ? Alors je vois une question. Monsieur. S'il vous plait un micro.

Philippe CAILLAUD, citoyen

Madame la Présidente, mes questions portent sur votre Commission...

Chantal SAYARET

Je vous prie de m'excuser, voulez-vous bien...

Philippe CAILLAUD

Je suis Philippe CAILLAUD, je suis un habitant de Saint-Nazaire. Et moi j'aurais aimé que vous nous présentiez les membres de votre Commission. Je m'excuse de la poser maintenant, cette question ; je sais que j'aurais dû le faire avant, mais j'avais peur de paraître un peu irrévérencieux. De là où je suis, je ne vois absolument rien des petites pancartes qui sont devant vous, donc j'aurais aimé savoir : premièrement, qui vous a désigné comme

présidente ? Quels sont les membres de votre Commission ? Et à quel titre ils ont été désignés ? Merci beaucoup.

Chantal SAYARET

Alors on va faire une petite exception à l'ordre du jour.

Vous avez tout à fait raison de poser cette question. Vous savez notre rôle n'est pas essentiel pour ce que nous sommes, mais nous allons bien volontiers nous présenter et je vous propose de commencer par là-bas et demander à chacun des membres (je vais donner le micro) je vais demander à chacun des membres de bien vouloir se présenter.

Bruno LEPRAT, membre de la CPDP

Bonjour à toutes et à tous. Merci de cette question. Mon nom est Bruno LEPRAT, je suis Journaliste, je travaille à Paris, je suis originaire du Loir-et-Cher. J'insiste là-dessus parce que je suis cousin avec cette région ; je ne la connais pas mieux que ça. Je travaille dans la presse territoriale c'est-à-dire la presse qui s'adresse aux collectivités locales, aux décideurs locaux : maires, fonctionnaires. Voilà, et j'ai travaillé dans la presse auparavant à 60 millions de consommateurs, le Figaro économique. Je découvre cette région.

Dorothée BRIAUMONT, membre de la CPDP

Bonjour je suis Dorothée BRIAUMONT. Je suis Directrice d'Association et Médiatrice.

Nicolas BENVENU, membre de la CPDP

Bonsoir, moi je m'appelle à Nicolas BENVENU. Je suis Chercheur et Enseignant à Sciences-po à Paris. Je connaissais très mal votre région avant d'être nommé membre de cette Commission et je la découvre avec grand plaisir depuis que nous menons nos travaux.

Dorothée BROWAEYS, membre de la CPDP

Bonsoir, moi je suis Dorothée BROWAEYS et j'ai été Journaliste scientifique pendant pas mal d'années et je suis Biologiste de formation. Je m'occupe aujourd'hui d'une Association pour le débat public sur des choix scientifiques et techniques.

Voilà, vous voyez, chacun une facette un peu particulière.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Bonsoir à tous. Mon nom est Jean-Louis LAURE. Je suis Urbaniste de formation et je travaille depuis de très de nombreuses années sur l'accompagnement de grands projets structurants, notamment dans le domaine de la concertation. Je suis pour la première fois membre d'une Commission particulière du débat public, mais j'ai travaillé dans d'autres fonctions pour d'autres débats publics importants, et je suis également membre aujourd'hui d'une autre Commission pour un débat public sur un projet de Grand stade de rugby en Île-de-France.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Je m'appelle Chantal SAYARET et je suis Présidente de cette Commission. Je suis havraise et je suis Juriste. J'enseigne le droit public, en particulier le droit de l'environnement.

Et je vais répondre aux premières questions.

Alors j'ai participé à un certain nombre de débats publics. C'est la première fois que j'ai le privilège et le plaisir de présider une Commission et je trouve que c'est un vrai plaisir.

Pourquoi je suis là ? Parce que je trouve qu'associer le public, tout le public à une prise de décision, à faire intervenir tous publics, dans ce qu'on a pu appeler un exercice d'intelligence collective, c'est quelque chose, sans doute de difficile. Un débat public c'est une aventure ; ce soir, on se lance dans une aventure. Mais c'est quelque chose de tout à fait passionnant. Donc j'ai été désigné par la Commission nationale du public et cette équipe, j'en ai proposé la désignation à la Commission nationale parce que tout simplement elle me paraissait... Moi je ne connais pas la région, je ne connaissais pas ce qui compose la Commission. J'y ai pensé, il y a des candidatures : on se rencontre, on se plaît, on trouve qu'il y a un rôle complémentaire. Je trouve que cette équipe, elle a l'intérêt d'avoir des qualités complémentaires, quelques disponibilités aussi (parce qu'il en faut). En tout cas, ils sont tous et toutes passionnés par cette tâche qui doit nous emmener à ce compte rendu du mois de juillet. J'espère avoir répondu à votre question qui relevait de la première présentation.

Mais, on veut toujours gagner du temps et je vous remercie de l'avoir posée.

Anne-Laure BARILLÉ, docteur en biologie marine

Bonjour, Anne-Laure BARILLÉ, docteur en Biologie marine qui travaille depuis plus de 20 ans sur les fonctionnalités écologiques des habitats marins des Pays de la Loire. Je voulais revenir sur la question, quand vous avez dit notamment, en particulier, sur le site du banc de Guérande, qui n'avait pas vraiment d'enjeu environnemental majeur. Ce à quoi je voudrais quand même vous faire remarquer, que le plateau du Four, qui a été mis en zone Natura 2000 pour toutes ses qualités, présente exactement le même soubassement calcaire que le banc de Guérande et que les deux îles de Noirmoutier. Le projet qui va être... C'est un plateau calcaire qui a été immergé au Paléolithique, sur lequel il y a des failles, donc c'est très très intéressant parce qu'on peut avoir des grottes. C'est pour ça qu'on a des araignées, c'est pour ça qu'on a des congres, c'est pour ça qu'on a du tourteau, et c'est pour ça qu'en fait les pêcheurs ne peuvent faire que des arts dormants dessus, parce que c'est trop haut pour mettre des filets, des pélagiques.

Donc c'est une zone très très intéressante pour ce type de pêche et sur laquelle il n'y a pas vraiment de filets ou de bateaux qui peuvent passer. La seconde, c'est que c'est une zone laminaire. Elle est suffisamment peu profonde pour recevoir de la lumière qui permet le développement d'une forêt : en fait c'est une véritable forêt sous-marine ; et ces laminaires qui ont une très très grande productivité, c'est un des écosystèmes les plus productifs au monde, au même titre que les mangroves, elles vont être 10 fois plus productives que des habitats de zostères par exemple, les phanérogames marines qui ont divers titres de protection. Elles vont servir de nourricerie pour les petits poissons, elles vont servir de zones de frayère et de nourricerie pour la faune benthique. Et les pêcheurs savent très bien que quand les laminaires se portent bien, la pêche tout autour va être très florissante.

C'est sur ce site-là, qu'on a décidé de mettre des éoliennes, que ce soit sur le banc de Guérande... Sur le projet des deux îles en fait, le projet a été repoussé par rapport au premier zonage qui avait été présenté. Apparemment, nos remarques à la DREAL ont été entendues et la zone a été repoussée ; et on est dans un milieu plus profond, dans lequel la lumière n'arrive pas à pénétrer et on n'a pas de développement algal.

En revanche, sur la zone du banc de Guérande, si vous regardez bien la limite qui a été faite, c'est exactement les 70 km² qui correspondent à la forêt de laminaires. Les forêts de

laminaire, il n'y en a pas beaucoup parce que des reliefs rocheux, suffisamment près la lumière, pas trop près de la côte parce qu'on a beaucoup d'influence de la turbidité de l'estuaire de la Loire ou de l'estuaire de la Vilaine qui empêche la lumière de pénétrer, on n'en a pas beaucoup. On a ce banc de Guérande et on a le plateau des deux îles. Donc quand vous dites : ce n'est pas un enjeu majeur. C'est un enjeu majeur. C'est vrai que quand il a été défini, à l'époque, très très peu d'études avaient été faites, beaucoup avaient porté sur le plateau du Four. C'est un rocher qui est assez loin et la seule prise en compte qui a été faite, c'est celle des pêcheurs qui disaient : « écoutez, c'est une zone sur laquelle on ne peut pas chaluter, donc c'est pas grave si on ne peut pas aller y mettre des bateaux dessus. », à cause du danger que présentent les éoliennes.

Vous avez évoqué aussi le côté sécurité. Je vous signale que ce rocher, il fait une espèce de grande marche, pile en face de la houle atlantique, et donc on a eu là, sur le site de Sem-Rev avec des capteurs (c'est un site qui est fait pour tester les potentialités pleines d'instruments en mer : on a eu des houles de quand même de 14 m). Donc au niveau sécurité, c'est quand même pas la panacée : quand vous mettez des installations éoliennes sur une espèce de grosse marche qui arrive plein en face de la mer...

Ensuite, il y avait au niveau du coût, les campagnes sismiques qui ont été faites, que ce soit sur les deux bancs, en fait ne permettent pas de pénétrer en profondeur ; on ne sait absolument pas sur quel type de soubassement on va arriver. Au départ pendant 4 ans, la Commission de concertation a dit : « on va mettre des jackets pour relancer les usines de Saint-Nazaire » : ça faisait partie des 40 % qui permettaient d'avoir accès au dossier, en relançant l'économie locale. Dès que le contrat a été pris, on s'est dit : « Oups, on s'est aperçu que c'est du relief calcaire, car site friable, donc on ne peut pas mettre des jackets ». Exit les chantiers de Saint-Nazaire. Qu'est-ce qu'on propose ? : des monopiles. Monopile, ça va être quoi ? Ça va être des pieux qu'on va enfoncer : de combien ? 30, 60 m pour que ça tienne ? Il faut savoir qu'une monopile, quand ça incline de plus de 3°, en fait elle peut plus tourner. Il faut arrêter les pales...

Chantal SAYARET

Excusez-moi Madame. 4 min. J'aimerais que chacun puisse s'exprimer. Je pense que les questions que vous posez, je pense que les questions que vous posez...

Désapprobation dans la salle

Je pense que les questions que vous posez, s'adressent sans doute à l'État, mais s'adressent aussi au maître d'ouvrage. Je pense qu'on a des principes d'équivalence. Si vous avez, j'ai dit tout à l'heure, 2-3 min pour poser des questions, donner un avis, vous avez d'autres supports pour vous exprimer, notamment les cahiers d'acteurs sur 4 pages. Alors ce n'est pas très agréable de couper la parole, mais il y a une règle du jeu si on veut qu'il y ait le plus grand nombre d'expressions possibles. Et sans doute que les questions qui sont posées, je ne sais pas si l'État veut répondre, mais en tout cas le maître d'ouvrage aura sans doute envie de répondre aux questions qui ont été posées. Mon rôle est ingrat, mais c'est celui de l'équivalence et là je guette les 4 min. Vous avez encore une fois le cahier d'acteurs et d'autres possibilités d'intervention.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur. Monsieur là, monsieur là...

Est-ce qu'on peut peut-être prendre deux questions ? La question de monsieur.

Robert GAILLARD, citoyen

Bonjour, monsieur GAILLARD, je suis de Paris. Je m'adresse d'abord à la Présidente parce que je trouve que vous avez une notion, une définition du débat assez particulière, donc j'aimerais que vous me donniez une définition particulière du débat ? Et je m'adresse aux représentants de l'État. Je suis également en charge à Paris à l'assistance publique, de marchés publics. Je voudrais connaître le rôle exact du public ce soir sur la décision finale de l'acteur qui aura le marché des éoliennes ? Parce que là, je ne vois pas trop l'impact qu'on va avoir au vu des réflexions et je m'associe totalement avec le président de Prosimar ; je ne vois pas trop l'impact qu'on va avoir sur la décision finale. Voilà. Deux questions à la présidente et aux représentants de l'État, dont je suis également fonctionnaire.

Chantal SAYARET

Alors je donne la parole à Monsieur et Monsieur... Trois prises de parole. J'ai noté ce qui me concernait, même si je ne comprends pas très bien votre question, mais je vais y répondre.

Jean-Pierre RAYMONDI

Monsieur RAYMONDI Jean-Pierre. Je donne mon droit de parole à Madame pour qu'elle puisse terminer, voilà. Vous avez Madame 2 min pour finir.

Applaudissements

Chantal SAYARET

Alors la parole est... Monsieur, devant s'il vous plaît, le micro. C'est moi qui donne le micro. Non, non, le micro ici s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Je vais répondre à votre question.

Robert GAILLARD

Je ne comprends pas très bien le sens que prend l'échange parce que je croyais qu'on nous présenterait tout le projet, avant qu'on engage les uns et les autres à émettre des opinions, des avis. Et on n'en est pas là puisqu'on a commencé déjà entendre des avis surtout contre d'ailleurs, mais pourquoi pas, mais j'aimerais bien qu'on parle du projet lui-même avant d'engager la discussion sur les avantages, les inconvénients, les avis pour, les avis contre, ou alors on va s'embourber dans une rhétorique un peu bizarroïde.

Chantal SAYARET

C'est la raison pour laquelle, je me suis permis d'interrompre madame pour convier (on va changer d'invités) le maître d'ouvrage (mais je réponds à votre question Monsieur) à rejoindre la table et pour expliquer son projet.

Alors Monsieur, je sais que vous êtes en train d'écrire, mais vous me demandez : quel est mon rôle en tant que Commission ? Vous me dites que c'est particulier. Je suis vraiment une Commission particulière, oui c'est vrai. Notre rôle, ce n'est pas de dire, si nous sommes à la fin de ces 4 mois, si nous sommes pour ou contre le projet, c'est de recueillir les avis de l'ensemble du public, quel qu'il soit, et de permettre à ce public, oralement ou par écrit, de poser des questions et obtenir réponse de la part du maître d'ouvrage. On veut que le maximum de personnes intervienne, c'est la raison pour laquelle on distribue la parole assez rapidement. Encore une fois, il y a des cahiers d'acteurs qui permettent de développer un point de vue argumenté. Merci beaucoup, Messieurs. Vous vous retrouvez en bas de la

tribune, merci beaucoup pour vos interventions. Je pensais que c'était bien qu'il y ait un dialogue avec l'État pour comprendre le contexte. Et maintenant je vais appeler Eolien maritime France à rejoindre la table s'il vous plaît. Merci de bien vouloir nous rejoindre, vous présenter et présenter le projet.

Non il n'y a pas 4 min. Je vous ai donné le programme donc on a exactement le temps un peu normal, ils ont travaillé sur un projet. Ils présentent le projet et ensuite vous avez beaucoup plus de temps, vous avez beaucoup de temps pour l'échange des questions. Vous avez la parole.

Yvon ANDRÉ, directeur général EDF Énergies Nouvelles

Merci, Madame la Présidente.

Avant de m'exprimer, on a des réponses aux questions posées. On reprendra la discussion et notamment avec madame (*Barillé*), à n'en pas douter.

Messieurs les Préfets, Mme la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs. Nous sommes ici effectivement pour ouvrir ce débat. Je remercie d'ailleurs la présidente de m'avoir convié à cette première.

Chantal SAYARET

Vous ne vous êtes pas présentés, je crois, ou alors cela m'a échappé, mais ça serait bien de le faire.

Yvon ANDRÉ

Surtout que, si on ne voit pas effectivement les panneaux.

Donc je suis le Directeur Général Délégué d'EDF Énergies Nouvelles et en charge particulièrement de l'offshore, ce qui justifie, je pense, ma présence parmi vous. Je ne vais pas être très long parce que mes collaborateurs d'EMF vont vous présenter, je pense de façon assez complète, le projet et je pense qu'on est là pour répondre à vos questions.

Nous, nous réjouissons d'être présents pour cette manifestation parce que le temps de l'échange venu (à n'en pas douter, les premières questions l'ont montré, si besoin en était), nous sommes là pour discuter avec vous. Les décisions qui ont été prises, évoquées par Nicolas BARBER tout à l'heure, sont des questions quand même absolument majeures : il s'agit du changement climatique, la fameuse règle des 3 × 20 et notamment le développement des énergies renouvelables dans notre mix énergétique. C'est une question d'indépendance énergétique, de lutte contre le réchauffement de la planète, donc c'est des considérations importantes, qui méritent que l'on passe un peu de temps dessus. Je ne le ferai pas trop puisque Nicolas s'est exprimé sur la question.

En tous les cas, nous, nous sommes, ça ne vous a pas échappé, filiale du groupe EDF, complètement, à 100 % depuis peu de temps. Le rôle d'EDF Énergies Nouvelles dans le groupe, c'est de développer précisément les énergies renouvelables. L'éolien offshore représente quelque chose d'important pour nous parce que le potentiel mondial est extrêmement important. Et surtout, il y a un élément qu'il faut prendre en considération par les temps qui courent, quand on voit les taux de chômage et autre : je pense qu'il faut bien s'arrêter sur la question de la filière industrielle. Cet appel d'offres est pour nous, pour le groupe EDF, une formidable opportunité pour développer cette filière industrielle. Il se trouve que, vous le savez, on n'a pas été trop rapide en France pour développer ces énergies

renouvelables, comme en Allemagne par exemple ou ailleurs. On a pris un peu de retard, mais il se trouve que la filière offshore est elle naissante, que les objectifs mondiaux sont extrêmement importants et nous avons des industriels en France : Alstom et Areva, pour ne pas les nommer qui s'intéressent au sujet. Il faut aussi prendre... Evidemment que les considérations environnementales sont très importantes, et on va répondre aux questions, mais notons tout de suite ensemble l'intérêt pour notre pays de créer cette filière industrielle.

Nous, nous sommes implantés dans une quinzaine de pays, à peu près la moitié de nos actifs sont en Amérique du Nord, Canada et États-Unis, et la moitié en Europe. On a la possibilité avec un acteur aussi important qu'Alstom - vous avez compris que nous sommes liés avec Alstom pour l'ensemble des appels d'offres qui se dérouleront sur notre territoire - donc on a la possibilité : Alstom et EDF ont l'habitude de travailler ensemble. Vous savez qu'Alstom est leader mondial de l'hydraulique. Si ce résultat a été obtenu par le développement des grands programmes d'EDF en matière hydraulique, on peut faire la même chose sur l'offshore. Donc c'est une des raisons de notre association. Vous avez vu que dans la réponse qu'on a fait à l'appel d'offres, Monsieur le Préfet l'a rappelé, il y avait un volet industriel extrêmement important. Nous, nous sommes engagés, le groupe EDF avec Alstom à créer environ, pour notre part - on a été lauréat de trois sites sur quatre pour notre part - nous nous sommes engagés à créer 7000 emplois, dont une partie importante ici à Saint-Nazaire. Je voulais rappeler ces éléments. Une fois qu'on a parlé du développement économique industriel, on n'a pas tout réglé, mais je pense qu'il faut l'avoir bien en tête.

Pour le reste, la question posée par Madame sur l'environnement est effectivement très importante. On y a travaillé (je pensais d'ailleurs qu'on avait travaillé avec elle), on n'a pas apporté toutes les réponses aux questions posées, mais on va le refaire. Pour le reste on a pris en compte, ça a été évoqué aussi par Monsieur le Préfet maritime, les considérations de pêche professionnelle. On a beaucoup travaillé et optimisé, si je puis dire, l'implantation de notre parc en fonction des besoins des pêcheurs. Je ne sais pas s'ils sont présents dans la salle, mais ils pourront vous le confirmer sans aucun doute.

Avant de laisser la parole pour qu'on développe le projet, qu'on explique notre projet, je voulais simplement rappeler, je vous ai parlé d'EDF EN, mais nous sommes associés : EMF, Éolien Maritime France c'est une société dont nous détenons 60 %, nous sommes majoritaires ; 40 % sont détenus par Dong qui est l'EDF danois et qui est surtout - c'est ce qui nous a intéressés pour nous associer - qui est surtout le leader mondial de l'offshore et de façon très importante. Sachez que l'objectif de Dong à l'échéance de 2020 c'est précisément 6 GW, 6000 MW, c'est l'ensemble du programme français ; aujourd'hui, ils ont plus de 1500 MW en exploitation et, je crois, 2000 en construction. Les premiers parcs de Dong datent d'il y a 20 ans. Donc incontestablement l'expertise je dirais de Dong, nous a beaucoup servi pour répondre à cet appel d'offres et essayer de répondre autant que faire se peut, à toutes les questions et notamment les questions d'ordre environnemental. Ils ont l'expérience et c'est un atout absolument considérable.

Je voudrais rappeler aussi que nous avons travaillé - je pense qu'ils sont dans cette salle, je ne les ai pas encore vus, mais je pense qu'ils devraient être là - au développement de ce projet avec la société Nass & Wind, société lorientaise bien connue et dont la spécialité est précisément le développement des parcs éoliens. Ils ont commencé par l'éolien onshore, avec une très belle réussite - d'ailleurs ils ont vendu une très grande partie de leurs actifs au

groupe Suez, nos amis de Suez - mais, ils travaillent sur ce projet-là depuis 2008, donc depuis 4 ans et je pense qu'ils ont participé très très largement, et ils vont continuer à le faire (je l'espère en tout cas) au développement de ce dossier que ce soit sur les aspects environnementaux ou sur la question des usagers, des usagers de la mer que je viens de citer, notamment les pêcheurs.

Voilà, moi je voulais vous dire ces quelques mots et simplement en guise de conclusion, avant de passer la parole à mes voisins : vraiment je tiens à le dire, pour nous, ce débat public est un moment fort dans notre développement ; ça a été dit, on est en période de lever des risques. Cette levée des risques, comme indiqué... effectivement des décisions seront prises, je pense que c'est le 23 octobre, la fin de cette période de lever des risques. Le cahier des charges est très précis sur ce sujet-là. Nous avons une foultitude d'études à faire, nous allons dépenser beaucoup d'argent pour être sûrs que ce projet puisse se faire. À l'intérieur de cette période de lever des risques, nous trouvons naturellement ce débat public. Donc on est là pour échanger et prendre en compte vos remarques autant que possible, donc n'ayons pas d'a priori les uns et les autres et essayons d'avancer dans la réponse, notamment pour ce qui nous concerne, aux questions que vous pouvez vous poser.

Voilà, je voulais vous donner ces quelques mots d'introduction. Je vais effectivement rester sur les questions que mes collègues souhaiteront me faire passer. Mais je vais peut-être tout de suite laisser la parole à Madame la Présidente. Madame la Présidente ?

Chantal SAYARET

Non.

Vous avez 20 minutes pour vous exprimer ensemble, enfin je veux dire l'un et l'autre, je veux dire, on n'a pas à décompter votre temps.

Et pour répondre à Monsieur : 35 minutes ensuite de questions, puis l'intervention de RTE, c'est vrai que ce n'était pas très visible, et encore 45 minutes de questions. Donc il y a plus de temps de questionnement que d'intervention du maître d'ouvrage ou de RTE

Yvon ANDRÉ

Mais là on présente le dossier ? D'accord

Chantal SAYARET

Vous présentez votre projet. Merci.

Yvon ANDRÉ

Alors Gaëtan DUCHENE qui va vous parler du projet est responsable de ce projet et Jean-Philippe PAGOT travaille avec lui, notamment sur les questions environnementales et autres, donc je pense qu'ils vont pouvoir répondre à un certain nombre d'interrogations.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF Énergies Nouvelles

Bonsoir à tous. Je suis Gaëtan DUCHENE, je suis chef de projet pour le parc éolien en mer de Saint-Nazaire ; certains ont déjà eu l'occasion de travailler avec monsieur PAGOT, avec moi-même sur ce projet.

Je vous propose de passer rapidement à la présentation : on va représenter les différents acteurs du projet qui viennent d'être évoqués ; on fera un point sur le projet et l'ensemble du contexte d'énergies renouvelables et notamment la transition énergétique ; ensuite on

rentrera sur les aspects plus techniques du projet, ses grandes caractéristiques ; et puis, on terminera par le plan industriel associé à ce projet.

Alors les acteurs du projet, vous les avez ici sur la diapositive : le projet est porté par EDF Énergies Nouvelles et par Dong Energy. EDF Énergies Nouvelles, comme ça vient d'être rappelé, c'est la filiale d'EDF qui est dédiée à tous les projets d'énergies renouvelables, notamment éoliens, solaires et éoliens en mer. Dong Energy c'est l'équivalent d'EDF au Danemark, avec effectivement la particularité d'être aujourd'hui le leader mondial dans le domaine de l'éolien en mer. Nass & Wind, que certains d'entre vous connaissent bien puisqu'ils sont présents depuis très longtemps sur le territoire, est notre partenaire sur ce projet pour tous les aspects de développement. On travaille conjointement avec eux et on continue je dirais, un travail de longue haleine qui avait déjà été mené depuis de nombreuses années. Et bien sûr Alstom, notre partenaire sur les aspects industriels : aussi bien sur le développement de l'éolienne que sur les retombées économiques et le plan industriel associé à ce projet.

Je propose de balayer rapidement le contexte énergétique associé à ce projet. Je dis rapidement, parce que les éléments ont été repris dans certaines présentations précédentes. Ce projet c'est une des traductions concrètes des objectifs qui ont été pris par la France et notamment, la volonté d'atteindre ces 23 % d'énergies renouvelables. Concrètement pour l'éolien, ça se traduit par 25 000 MW, comme objectif à horizon 2020 dont 6000 MW en mer. C'est dans ce cadre que l'État a lancé un appel d'offres, appel d'offres qui a abouti au développement de 4 projets que l'on retrouve ici sur une carte : Fécamp, Courseulles qui sont également en développement par nos équipes et puis le projet de Saint-Nazaire qui nous réunit ce soir.

Chantal SAYARET

Je vais me permettre de vous rappeler qu'il vous reste 10 minutes, donc allez à l'essentiel de votre projet parce que, ça c'est important. Je comprends bien, dans votre logique, mais ça on l'a entendu, donc je pense qu'on va aller au cœur du projet, et qu'il vous reste 10 min. Je...

Gaëtan DUCHENE

Très bien. Effectivement comme je viens de l'entendre, l'ensemble de ces informations sont bien sûr disponibles sur le site internet du débat.

Alors, passons rapidement au projet, au cœur du débat.

Vous avez ici sur cette diapositive, les caractéristiques essentielles du projet. Donc c'est un projet de 480 MW qui est constitué de 80 éoliennes de 6 MW, sur une zone de 78 km² qui est éloigné de 12 km des côtes, avec une vitesse de vent moyen de l'ordre de 29 km/h ; on verra tout à l'heure un petit peu plus précisément sur les caractéristiques de l'éolienne. Donc ça permet de resituer, on retrouve ici la zone de l'appel d'offres et puis à l'intérieur de cette zone en bleu, la surface occupée par les 80 éoliennes. Les deux éléments principaux sur l'implantation de ces éoliennes c'est bien sûr leur emprise sur la zone. On voit sur la carte précédente que la totalité de la zone n'est pas occupée par les éoliennes puisqu'il convient de choisir une disposition la plus appropriée possible, et puis on voit également la forme qui a été qualifiée tout à l'heure de biscornue. Je vais simplement redonner quelques contraintes, alors c'est une carte un peu plus simplifiée que celle qu'on a vue tout à l'heure, mais l'idée, encore une fois, c'est bien de montrer que le choix de cette zone est lié aux

différents usages maritimes à proximité dans la baie de La Baule et l'estuaire de la Loire.

Pour remettre le calendrier un petit peu, je dirais dans le bon ordre, on est aujourd'hui - on se situe, comme vous le voyez aujourd'hui - dans la phase de débat public. Les prochaines étapes, comme ç'a a été évoqué, se situent à horizon d'octobre 2013, avec le début des demandes d'autorisation ; ce qu'il faut bien garder en mémoire, c'est qu'aujourd'hui, la seule autorisation dont on dispose, c'est l'autorisation d'exploiter, ce qui veut dire que derrière il y aura tout un processus classique de demandes d'autorisation administrative, aussi bien sur la demande de concession que sur les études d'impact environnemental, ce qui est une démarche tout à fait normale pour ce type de projet. Et puis également, une enquête publique qui aura lieu, comme pour tout projet de ce type. La période de construction s'étalera quant à elle de 2015 à 2020, avec deux ans environ d'opération en mer. Et puis, le démarrage prévisionnel de la première tranche du parc est prévu à horizon 2018.

Chantal SAYARET

Et bien sûr, vous utilisez toujours, s'il vous plaît, le conditionnel.

Gaëtan DUCHENE

Tout à fait.

Chantal SAYARET

Merci beaucoup.

Gaëtan DUCHENE

Si l'on regarde un peu plus précisément les caractéristiques techniques du projet, vous avez ici une illustration d'un parc existant en mer du Nord avec au premier plan ce qu'on appelle la sous station électrique, donc le point de raccordement de toutes les éoliennes, et puis en arrière-plan des éoliennes qui sont installées et en cours de travaux. Sur le schéma que vous voyez maintenant : vous avez les grandes composantes, je dirais, d'un parc éolien. Simplement pour refixer les idées : on retrouve sur la droite du slide, les éoliennes avec leur raccordement entre éoliennes, donc un câble qui relie chacune de ces éoliennes. Ces câbles cheminent vers le poste électrique que l'on voyait sur l'illustration précédente. Depuis ce câble, part ensuite un câble de raccordement qui est d'abord sous-marin, puis souterrain. Et enfin, on arrive au raccordement, au réseau national pour évacuer l'électricité qui a été produite.

Alors j'évoquais tout à l'heure les caractéristiques de l'éolienne Haliade. Vous avez ici une illustration de la première éolienne qui est sortie des usines Alstom qui sont situées sur le port, pour ce qui connaissent, sur le port de Saint-Nazaire. Cette éolienne est implantée sur la commune de Frossay, sur le site du Carnet : c'est une éolienne de 6 MW, une éolienne de 100 m de haut au niveau de la nacelle, donc c'est le cœur de l'éolienne - vous avez ici ce qu'on appelle la nacelle - et c'est une éolienne avec des pales de 73,5 m, ce qui en fait aujourd'hui une des éoliennes avec la plus grande envergure.

Pour préciser un petit peu, les différentes étapes de construction, vous avez ici les deux grandes phases de la construction. La première phase qui s'étale de 2015-2017 et qui va concerner la partie fondation : à la fois fabrication et installation. Et puis ensuite, vous avez une seconde phase qui concerne les éoliennes à proprement parler : pour leur assemblage

et leur installation. Cette seconde étape est prévue de 2017 à 2020. Vous avez ici - peut-être certains d'entre vous ont déjà eu l'occasion de voir les nacelles cheminer sur le port de Saint-Nazaire - un zoom sur le cœur de l'éolienne qui sera produite à Saint-Nazaire.

Alors justement, en parlant de production d'éoliennes, je vous propose de passer ensemble en revue le plan industriel associé à ce projet. Dans le cadre de cet appel d'offres, notre partenaire Alstom s'est engagé à créer 4 nouvelles usines en France : deux constituées à Cherbourg pour les mâts et les pales, et deux constituées à Saint-Nazaire pour les génératrices et les nacelles. Au total ça représente 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects. La construction du parc, bien sûr, génère elle aussi des emplois. On retrouve ici les deux grandes phases que l'on évoquait précédemment, à savoir 2015-2017, pour les fondations, ce qui concernera 200 emplois, et puis 2017-2020, également 200 emplois pour l'assemblage et l'installation des éoliennes.

Une phase importante, bien sûr, sur ce type de projet c'est l'exploitation maintenance : on parle d'une activité sur toute la durée de vie du projet. Le choix qui a été fait par EDF Énergies Nouvelles et Dong Energy et que nous proposons dans le cadre de ce projet, c'est d'implanter la base d'exploitation maintenance à La Turballe, ce qui nécessiterait le recrutement d'une centaine de personnes : des techniciens, des ingénieurs, des marins et donc une création d'une centaine d'emplois pendant toute la durée de vie du parc.

Ce projet s'accompagne et, bien sûr, s'appuie sur le tissu économique local. On travaille beaucoup avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire, à la fois les acteurs institutionnels comme la CCI ou la Région, mais également des acteurs professionnels comme le cluster d'entreprises Néopolia. L'objectif pour nous, c'est de capitaliser sur les compétences du territoire afin de faire bénéficier le territoire des meilleures retombées, notamment bien sûr, en termes d'emploi et de formation puisque, dans la mesure où on s'inscrit sur un projet sur le long terme, il y a tout un dispositif de formation qu'il convient de mettre en place également.

En conclusion, je dirais pour rappeler un petit peu les grands éléments du projet : le projet éolien en mer de Saint-Nazaire, c'est 80 éoliennes à plus de 12 km des côtes ; c'est un projet développé avec le territoire, avec des formidables perspectives, notamment sur le volet industriel ; et c'est un projet avec un objectif de mise en service à partir de 2018, ce qui veut dire qu'on a du temps devant nous pour travailler de manière collaborative et transparente, avec l'ensemble des acteurs sur l'ensemble des thématiques qui concernent ce projet. Je vous remercie de votre attention.

Chantal SAYARET

Merci d'avoir respecté l'horaire.

Prise de parole, questions... Excusez-moi je vais donner la parole à Monsieur. Voilà, s'il vous plaît, qui avez déjà levé la main.

Rémy GAUTRON

Excusez-moi, je vais être le plus bref possible et après je ne dirai plus rien et je laisserai la parole aux gens qui ont déjà commencé à s'exprimer, en donnant des détails qui me semblent importants au niveau environnemental sur le projet. Toutes les personnes...

Chantal SAYARET

Merci de vous présenter Monsieur.

Rémy GAUTRON, président de l'association Guérandeenvironnement

Oui, oui, je l'ai déjà fait. Rémy GAUTRON, Guérande environnement. Donc toutes les personnes qui ont pris la parole, que ce soient les gens de la Commission, les porteurs de projet ou les représentants de l'État, ont tous insisté sur ce fameux débat public. Je vais être le plus bref possible : la Commission nationale du débat public est un nouvel outil démocratique, comme vous l'avez rappelé, qui date de 1995 et qui permet de faire participer le public au projet ayant une implication environnementale.

Précédemment, nous les associations qui représentons des citoyens, nous n'avions que les enquêtes publiques. Elle reste toujours la règle, on vient de le rappeler et elle succédera au débat public. L'enquête publique c'est une procédure, excusez-moi du terme à la grand papa. Ça date de 1833. Et à peine revue depuis, entièrement écrite avec registre à la mairie ou dans les mairies pour des projets plus importants, commissaire enquêteur nommé, et qui doit lui aussi faire, commissaire enquêteur, la synthèse des contributeurs oraux, pour ceux qui n'écrivent pas et écrits, des associations par exemple. Donc les pouvoirs publics ont un projet, ils veulent qu'il passe.

Le débat public ne révolutionne pas les procédures françaises. On le fait simplement pour être conforme à la loi, vous l'avez dit : c'est obligatoire ; ce n'est pas pour prendre en compte l'avis des gens et aboutir au projet le plus pertinent. À chaque enquête publique - j'en ai pratiqué un certain nombre dans ma vie de militant associatif pour l'environnement depuis 30 ans - ce n'est pas l'avis des citoyens que les élus attendent, c'est celui du commissaire enquêteur, et cet avis (contrairement à ce qu'exigent les textes européens actuels) peut être, entendez bien, à l'opposé de ce qu'il a entendu ou de la majorité de ce qui est écrit dans le cahier. Je cite un seul exemple, je le cite souvent parce qu'il est actuel, il est aujourd'hui et vérifiable : concernant un projet d'extraction de sable dans la baie de Lannion, c'est pas loin d'ici, ce projet a fait la quasi-unanimité contre lui. Ont émis un avis favorable contre : les 13 communes concernées, la députée locale, les sénateurs des Côtes-d'Armor et du Finistère, le président du conseil général. Sur 1400 avis recueillis du public, 1100 sont défavorables. Que pensez-vous qu'il arrivât ? Et bien les services instructeurs, préfecture et ministère, laissent prospérer le dossier. Donc j'ai bien peur que dans notre perspective éolienne, il se passe la même chose.

Je termine et je conclus. Et en fait tout ceci n'a rien d'étonnant. Quand démarre le débat public, le processus est en réalité engagé depuis des années entre élus, acteurs économiques et l'État. Nous en avons des exemples dans la région, ne regardons pas très loin d'ici, Notre-Dame-des-Landes, je n'en ferai pas la démonstration. Malgré des déclarations d'utilité publique, pourtant des projets proches et historiques, ont finalement été abandonnés ici : une centrale nucléaire sur l'estuaire de la Loire et une autre en bas d'une falaise sur le littoral à Plogoff, Fukushima.

Conclusion : en matière d'environnement, les dégradations sont globales. Elles sont souvent invisibles, imperceptibles par nos faibles sens et surtout pas toujours immédiats, c'est à long terme. Nos élus ne sont pas mandatés pour s'occuper du bien-être des générations futures et de ce qu'on va leur léguer, ils se préoccupent, pour la plupart, de leur réélection, c'est au citoyen aujourd'hui de le faire. Merci.

Applaudissements

Chantal SAYARET

Monsieur, je me permettrai trois remarques.

D'une part, vous avez bien marqué la distinction - d'abord j'ai écouté j'ai entendu, et tout cela figurera dans notre compte rendu et dans le verbatim - mais j'ai bien entendu la différence que vous avez faite, et je voudrais la souligner, entre débat public et enquête publique. Nous sommes bien ici, parce que vous alliez de l'un à l'autre, nous sommes bien ici dans le cadre d'un débat public.

Deuxième remarque - je vais vous passer la parole -, ce n'est pas parce qu'une procédure est légale, nous sommes dans un État de droit, que cette procédure est sans intérêt. Effectivement, nous appliquons la loi, État de droit, c'est quand même important. Mais nous tous, si nous croyons à cet état de droit et au débat public, nous sommes là, on n'est pas dans la perfection, mais c'est clair qu'on a pour objectif de permettre à l'ensemble et je ne cesserai de le dire, à l'ensemble des personnes d'exprimer leur avis, quel qu'il soit - évidemment dans des termes tout à fait sereins - et de poser les questions. Donc ce n'est pas parce que c'est répondre à une obligation légale que ça vide de sens le contenu de ce débat public.

Troisième remarque : vous parlez de processus engagé, je ne me positionne pas sur le projet, simplement il me semble que pour être tous ici au même niveau de compréhension, il faut effectivement remettre le projet dans son contexte, c'est la raison pour laquelle, en réunion d'ouverture, nous avons demandé à l'État d'expliquer où nous en sommes, où nous en étions. Voilà les trois remarques que je voulais faire avant de passer la parole si vous le voulez bien.

Le micro à Monsieur, devant, qui comme les autres, va se présenter pour le verbatim. Merci.

Joël BATTEUX, maire de Saint-Nazaire

Pour ceux qui ne m'auraient pas reconnu (*inaudible*), je vais parler, je pense au nom, au moins d'une très large majorité du conseil municipal de Saint-Nazaire, d'une très large majorité des élus de la Carene, et, je pense, d'une très large majorité des élus de tout l'Ouest du département. Je vais parler aussi, en pensant que beaucoup, parmi le public, ne sont pas que des gens qui sont venus là pour s'opposer d'entrée de jeu au projet, mais des gens qui sont venus ici pour se faire une opinion sur le projet, parce qu'ils n'ont pas tous les éléments d'appréciation. Et je voudrais contribuer...

Chantal SAYARET

En vous nommant, vous êtes-vous nommés ?

Joël BATTEUX

Joël BATTEUX, maire de Saint-Nazaire...

Chantal SAYARET

Merci beaucoup pour l'enregistrement.

Joël BATTEUX

Président de la Carene... Ah oui c'est pour l'enregistrement.

Une précision importante : je crois savoir que les éoliennes, les 80 éoliennes en question

seront éloignées les unes des autres de 1 km. C'est une donnée qui n'est pas anodine : 1 km.

Mais si, les techniciens le confirment. C'est peut-être 900 m ou 950 m, mais... voilà, alors j'en viens à mon propos général. Je reprends un peu le propos du président-directeur général d'EDF Énergies Nouvelles : aujourd'hui, je pense qu'en France il y a un très large consensus sur la nécessité de la transition énergétique, même s'il n'y a pas un accord complet sur le rythme à suivre. Aujourd'hui il y a en France, je crois, un large consensus sur la nécessité de la réindustrialisation du pays, même s'il n'y a pas accord complet sur la meilleure méthode à suivre.

Donc deux grands objectifs. Y a-t-il d'autres grands projets de cette nature qui remplissent les deux conditions ? Répondre à la fois à la nécessité de la transition énergétique et en même temps à la nécessité de la réindustrialisation, de la diversification industrielle ? Il faut considérer que ce projet-là - Madame vous avez limité le sujet à l'économie dans le local - mais ce n'est pas du tout le cas. Ce que nous sommes en train de constituer, c'est une plateforme de lancement d'une nouvelle filière industrielle française, pour aller conquérir des marchés dans toute l'Europe d'abord et ensuite dans le monde entier éventuellement, quand nous serons passés aux éoliennes flottantes. C'est ça le sujet.

Alors effectivement, je ne me prononce pas sur vos arguments Madame que j'ai entendus déjà, dont vous m'avez fait part, mais je fais entendre les miens qui sont moins environnementalistes, mais plus sociaux et économiques - mais le grand sujet c'est celui-là. Nous avons la chance d'avoir à portée de chez nous : 2 plateaux, 2 plateformes : le banc de Guérande et demain les deux îles, à portée de chez nous. Je pense que Alstom comme EDF ne seraient pas venus s'intéresser au site industriel de Saint-Nazaire s'il n'y avait pas eu la proximité de ces plateaux et si l'État n'avait pas retenu ces deux plateaux-là, s'il n'avait retenu que les plateaux en Manche. Nous avons cette chance inouïe d'une diversification industrielle, à la fois parce que Alstom veut installer ses usines de production de turbines et qu'en même temps STX veut se lancer en production des jackets. La production des jackets d'Alstom n'est pas attachée au seul banc de Guérande. Absolument pas. Demain Alstom espère bien travailler sur d'autres plateaux, d'autres champs éoliens que ceux de l'Atlantique. Alors je vais...

Chantal SAYARET

S'il vous plait Monsieur, on compte un peu le temps. Voilà, si vous voulez bien...

Joël BATTEUX

Je vais répondre quand même.

Chantal SAYARET

J'ai vu Monsieur que vous leviez la main. Je vais vous donner la parole.

Joël BATTEUX

Quant à la pollution de l'horizon. Eh bien moi je suis de ceux, marin, amoureux de la mer, qui a la chance d'avoir la vue sur la mer, qui aime regarder l'horizon, et quand je regarde l'horizon ce que j'aime surtout c'est y voir des aléas et j'espère bien de chez moi, du haut du building, demain, voir les éoliennes du banc de Guérande.

Chantal SAYARET

Nous avons entendu votre opinion clairement exprimée qui, je pense, n'attendait pas de réponse. Monsieur s'il vous plait dans le fond de la salle.

Je vois tous ces doigts qui se lèvent, je vais donner la parole.

Didier VERNET, Front National

Bonsoir, Didier VERNET, Front National à la Baule. Ma première question déjà c'est le nom, je vois parc éolien en mer de Saint-Nazaire, je dirais plutôt en mer de la presqu'île guérandaise puisque si je comprends bien c'est en face du Croisic, Batz, Batz-sur-Mer, Pouliguen, visibles de La Baule, de Pornichet, et d'après les schémas, pas tellement visibles de Saint-Nazaire. Alors est-ce que ce n'est pas pour faire croire qu'il y aura du travail à Saint-Nazaire et pas de nuisances à Guérande et sur la presqu'île guérandaise ? Quand on regarde les brochures, c'est vraiment très très vague, par exemple sur l'emploi. Je crois que mon camarade de Saint-Nazaire en parlera.

Ma question - il n'y a pas besoin de réponse finalement pour le nom de parc en mer de Saint-Nazaire, parce que je crois avoir deviné la réponse - c'est plus techniquement, concernant les postes électriques, je n'ai vu nulle part la hauteur - il y a une petite photo de 1,5 cm, c'est tout - alors ce que j'aurais voulu savoir c'est : quelle est la hauteur de ces postes électriques ? Sachant qu'ils sont particulièrement hideux. À propos on voit ici la baie de La Baule, très jolie baie de La Baule, sans les éoliennes. Je crois que la moindre des honnêtetés intellectuelles aurait été de faire une photographie avant-après, comprenant également les postes électriques, de façon à ce que les gens qui se sont déplacés puissent avoir une opinion exacte. Merci.

Chantal SAYARET

Merci, Monsieur. Je vais laisser la parole bien sûr, au maître d'ouvrage.

Je veux juste parler de la dénomination des documents sur lesquels nous engageons notre responsabilité : « Parc éolien en mer de Saint-Nazaire ». Nous avons repris ce terme, cette expression, tout simplement parce que c'est celui qui figure dans le dossier de saisine du maître d'ouvrage qui a saisi la Commission nationale du débat public et je retrouve la légalité, nous n'avons pas à inventer un autre terme. Le maître d'ouvrage a saisi une autorité administrative indépendante sous une dénomination, laquelle dénomination, nous avons repris dans nos documents. Voilà ce qui était pour la réponse de ce qui me concernait. J'ai bien vu qu'il y avait d'autres questions. Je pense que c'est bien que le maître d'ouvrage réponde à celles qui ont été posées.

Gaëtan DUCHENE

Je vous remercie Madame la Présidente.

Je me permets simplement de compléter sur le choix du nom. Donc effectivement c'est le nom que porte le projet et avec lequel nous avons réalisé le dossier de saisine. C'est également le nom administratif du projet, le nom qui a été donné au projet lors de sa mise à l'appel d'offres. Pour le coup c'est effectivement... vous expliquez le fait que le projet se situe sur le banc de Guérande, qui est donc en face de la côte entre Le Croisic et Le Pouliguen. Il s'avère qu'il a un nom administratif qui est celui qu'on a évoqué.

Pour la seconde partie de votre question, sur la partie emploi, on travaille bien évidemment

avec l'ensemble des acteurs du territoire, pas uniquement sur Saint-Nazaire. Saint-Nazaire verra l'implantation des usines tel que c'est présenté dans le projet. Derrière, on comprend également qu'il y a tout un travail à mettre en place pour accueillir les populations qui viendraient travailler dans ces usines. On travaille aujourd'hui avec l'ensemble des partenaires du territoire, avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération, aussi bien sur le bassin de Saint-Nazaire que sur la presqu'île, pour envisager ces étapes.

Et puis sur le dernier point de votre intervention, sur la baie de La Baule : les illustrations que vous avez dans le hall d'entrée, puis également sur les murs, sont quelques clichés qui sont réalisés dans le cadre de l'étude paysagère et pour lesquels vous avez notamment, les prises de vue depuis La Baule avec les éoliennes, comme nous nous y étions engagés.

Chantal SAYARET

Monsieur, on ne vous entend pas lorsque vous n'avez pas le micro.

Parce qu'avant de vous donner le micro, il me semble que je n'ai pas entendu de réponse sur la hauteur du poste de raccordement ?

Gaëtan DUCHENE

Alors le poste de raccordement se situe à peu près au niveau des plateformes des éoliennes, donc à peu près à une dizaine, quinzaine de mètres au-dessus du niveau de la mer. Vous l'avez d'ailleurs dans les illustrations qui sont sur les murs : il y a un poste de raccordement pour le parc.

Le poste est situé à plus de 14 km des côtes.

Chantal SAYARET

Une question Monsieur.

Alors Monsieur, j'essaie de faire tourner les questions, ce n'est pas que je ne veux pas vous entendre.

François LEFEBVRE, délégué général de Néopolia.

François LEFEBVRE, délégué général de Néopolia. On est tous bien évidemment...

Chantal SAYARET

Excusez-moi Monsieur, je ne sais pas ce que c'est que...

François LEFEBVRE

Alors Néopolia, nous sommes cluster d'entreprises. Notre métier pour reprendre la phrase de Christine Lagarde, c'est de chasser en meute, c'est-à-dire d'aller chercher du chiffre d'affaires additionnel en mode collaboratif. Donc concrètement, nous sommes un réseau d'industriels. Alors bien évidemment j'ai envie de sortir du débat écolo, on est tous écolos dans l'âme. Je vais plus repositionner le débat sur un pôle industriel. Joël BATTEUX le disait tout à l'heure, c'est l'une des plus belles opportunités de diversification industrielle que le territoire, et globalement le territoire national, n'ait jamais connue depuis au moins 20 ans. Alors je voudrais insister également sur la notion de codéveloppement que l'on a partagé avec EDF EN et Alstom et je voudrais insister en termes de retombées économiques sur le territoire. On a un jeu d'acteurs qui est absolument admirable sur le territoire, tant avec la

municipalité, qu'avec la Carene, qu'avec la région, qu'avec le consortium, pour faire en sorte que les entreprises du territoire soient le maximum impacté, en termes de retombées économiques et également en termes de maintien d'emplois et de création d'emploi.

Chantal SAYARET

Merci, Monsieur. Le micro devant s'il vous plaît.

Jean-Claude BLANC, vice-président de Sauvegarde ets protection de la corniche Nazairienne et de son Environnement

Jean-Claude BLANC, Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne.

Chantal SAYARET

Vous avez tous entendu ? Non. Excusez-moi Monsieur. Voilà, tout près.

Jean-Claude BLANC

Jean-Claude BLANC, Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne.

Nous vous avons adressé une note pour contredire un peu ce qui est donné dans vos documents, c'est-à-dire que vous allez fournir de l'électricité à 700 000 personnes. Alors il faut bien savoir que c'est 700 000 personnes qui vivent dans des zones sans école, sans éclairage public, sans hôpitaux sans rien. Parce que si on reprend les consommations des foyers français avec le tertiaire, les mairies entre autres, on tombe à 350 000 personnes. Monsieur DUCHENE, nous en avons parlé plusieurs fois, je pense que vous pourrez répondre. Mais par contre ce dont je me suis rendu compte, dernièrement, c'est : que devient votre facteur de charges dans les six prochaines années ? Puisque vous êtes avec Dong, ils ont sorti une étude qui donne une diminution de 50 % du facteur de charge. Donc si je reprends mon calcul de tout à l'heure, il ne vous restera plus que 175 000 personnes.

Chantal SAYARET

Merci, Monsieur. Réponse s'il vous plaît.

Gaëtan DUCHENE

Alors, sur la première partie de votre question concernant le nombre de personnes : effectivement, nous ce que l'on présente, le calcul que l'on présente, c'est ni plus ni moins que la multiplication de la puissance par le nombre d'heures, et puis ensuite il convient de s'entendre sur un chiffre moyen de consommation.

Chantal SAYARET

Excusez-moi. On n'est pas tous ici très qualifiés en la matière : facteur de charge... On entend des choses, est-ce que vous pouvez nous donner un petit peu d'explications.

Gaëtan DUCHENE

Alors, pour la première partie de la question : monsieur évoquait le nombre d'équivalents d'habitants qui seraient alimentés par le projet. La question c'est donc : quelle énergie (*inaudible*) et comment elle est consommée ? Pour calculer cette énergie : on a la puissance du parc, 480 MW, on a le nombre d'heures équivalent qui est de 3600 heures et puis ensuite, la consommation moyenne d'un foyer ou d'un habitant. Là en l'occurrence, le point

que vous évoquiez, c'est que dans notre calcul, on a la consommation d'un habitant (alors ce sont des chiffres dont on cite la source, ce sont des chiffres qui proviennent de l'Ademe) on a déjà eu cette discussion et vous avez très bien rappelé sur le fait, qu'on peut considérer un autre chiffre dès lors que l'on inclut dans cette consommation moyenne, des infrastructures, etc.

Intervention dans la salle sans micro

Chantal SAYARET

Attendez. On ne peut pas s'exprimer...

Première remarque : Ademe. Vous parlez d'Ademe, est-ce que vous pouvez dire à tout un chacun ce qu'est l'Ademe ? Dans le débat public, il y a aussi quelque chose d'important, c'est que, il faut qu'on se comprenne. Et vous avez posé des questions, on laisse le maître d'ouvrage répondre.

... parce qu'on n'entend pas quand vous n'avez pas le micro.

Gaëtan DUCHENE

l'Ademe : l'agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie.

Yvon ANDRÉ

C'est un établissement public.

Nous on utilise les chiffres qu'on nous donne : c'est 2500 kWh par foyer ou par habitant. C'est juste un simple calcul, si on n'arrive pas à 700 000 et qu'on arrive à 500 000, si vous avez d'autres méthodes de calcul on l'utilisera. Là, on a la référence Ademe, qui est pas d'ailleurs la plus favorable, ça c'est le premier point. Sur le facteur de charge : je ne comprends pas votre remarque sur les 6 premières années. J'aurais plutôt tendance à dire que le facteur de charge, c'est ce qui permet de produire l'électricité, c'est la production de la centrale. Je pense qu'on sera un peu en difficulté les premiers mois, puisqu'il faut en quelque sorte roder les éoliennes, mais je pense qu'à 6 ans, j'espère en tous les cas, qu'on aura un facteur de charge plein... Alors le facteur de charge c'est effectivement... en fait, il faut tout ramener à la production d'une éolienne : sa puissance, le vent enregistré et ça vous donne un facteur de production, on appelle ça le facteur de charge, donc ça, c'est des calculs je dirai assez...

Intervenant dans la salle sans micro : inaudible

Yvon ANDRÉ

Pardon ?

Intervenant dans la salle sans micro : inaudible

Chantal SAYARET

Ne vous laissez pas interpeler comme ça par la salle. Continuez votre réponse.

Yvon ANDRÉ

Pas du tout, d'ailleurs dans l'exposé de Nicolas BARBER, il a effectivement parlé du facteur de charge et de la production ? Ce n'est pas un calcul de Dong, c'est un calcul général qui est fait qui n'est pas d'ailleurs réservé à l'offshore, ça se fait pour le photovoltaïque, ça se fait

pour l'onshore. Ce sont nos chiffres, moi je ne sais pas les commenter, ce sont des calculs tout bêtes si je puis dire et voilà, donc... on a intérêt d'ailleurs à ce que... Au passage, on va investir 2 milliards d'euros sur cette ferme, on a une rentabilité à la clé donc si on se trompe sur ces calculs-là, c'est quand même l'essentiel. La production c'est l'essentiel. Si vous n'arrivez pas à obtenir la production que vous avez prévue dans vos calculs de rentabilité, ça ne va pas. Donc je pense et j'espère que nos calculs sont réellement fiables.

Est-ce qu'on peut Madame la Présidente, répondre à la question qui a été posée tout à l'heure, de la dame ? Non ? Parce que c'est elle qui...

Chantal SAYARET

Mais répondez à toutes les questions, sauf qu'après je veux prendre Monsieur là, Monsieur là... Monsieur ici. J'ai déjà quatre personnes. Allez-y pour les réponses.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF Énergies Nouvelles

Oui bonjour, je suis Jean-Philippe PAGOT, je suis directeur environnement maritime chez EDF Énergies Nouvelles. Je suis biologiste marin et plongeur. Et pour répondre à certains des éléments qui seront développés, j'en doute pas, dans la réunion thématique sur l'environnement et la biodiversité, on a bien pris conscience de l'enjeu environnemental du banc de Guérande qui de fait, est assez spécifique, qui de fait, ressemble beaucoup au plateau du Four, qui est un site désormais classé Natura 2000, et qu'on prendra d'ailleurs comme témoin de suivi de l'impact d'un éventuel projet éolien offshore sur le banc de Guérande. C'est aussi la raison pour laquelle, on a débuté historiquement, un certain nombre d'études sur ce banc, qu'on les poursuit et qu'on les poursuit, on l'espère, avec les gens qui sont capables de le faire : un bureau d'études qui a réalisé un très grand nombre de classifications Natura 2000 en mer sur les côtes bretonnes et on s'adjoint également l'expertise de ce que l'on considère être la spécialiste de la problématique des laminaires, en l'occurrence une chercheuse au muséum national d'histoire naturelle à Concarneau, Madame Sandrine DERRIEN. Donc voilà, on n'a pas les conclusions sur tout, on travaille, on va s'appliquer et on aura tous les éléments à donner, dans le cadre d'un dossier plus complet qui sera celui de l'étude d'impact soumis à l'approbation administrative et donc à l'expertise aussi, des services de l'État sur ce sujet.

Chantal SAYARET

Oui et de toute façon on n'en reparlera dans une réunion plus thématique.

Alors Monsieur, s'il vous plaît.

Nicolas TERRASSIER, citoyen

Nicolas TERRASSIER, habitant Saint-Nazaire, 4 enfants.

Une petite remarque sur les termes de l'organisation du débat. Je mentionne à juste titre 4 enfants, parce que j'ai 2 grands enfants qui sont fans des énergies renouvelables- des énergies éoliennes - qui sont grands consommateurs d'énergie à travers leur application informatique et j'aurais souhaité savoir : quand est-ce qu'ils peuvent s'exprimer ? Parce que ce sont eux qui bénéficieront demain de cette mutation technologique et industrielle. Je voudrais aussi me faire le porte-parole d'autres catégories de population. Parmi les personnes présentes ce soir, il y a beaucoup de têtes grises, beaucoup d'intellectuels, parce que le débat est de haute technicité : comment vont s'exprimer également les personnes qui

ne peuvent pas accéder à ce niveau de débat et dont beaucoup attendent des emplois du développement de cette filière ?

Une petite déception que je vais exprimer aussi par rapport à la présentation d'EDF Énergie marine renouvelable... Heureusement que je connais le dossier, puisque la présentation est trop sommaire, par rapport aux enjeux du débat et puis une question puisque c'est le but de ce débat. Dans un projet de cette nature, il y a un avant un après, en terme environnemental, on a beaucoup de questions sur l'avant : est-ce qu'il va disparaître ? Mais, on sait aussi que l'action de l'homme sur l'environnement est créateur d'un nouvel écosystème et j'aurais souhaité qu'EDF développe également des éléments de cette nature dans sa présentation. Merci.

Chantal SAYARET

Je réponds à la première partie qui me concerne.

Effectivement on parle beaucoup des générations futures et sans parler des générations futures, les plus jeunes sont rarement présents dans les réunions publiques. Ces réunions sont publiques, c'est-à-dire ouvertes au public... Il y en a, je les ai vus... Ces réunions sont publiques, elles ne sont pas sur carton d'invitation, donc ça veut dire chacun peut venir. C'est précisément - alors il y a le site Internet, il y a d'autres supports - mais c'est précisément pour cette raison, que nous avons fait appel à ce qu'on appelle le débat mobile. C'est une autre façon que de venir dans une salle un soir, ça durera aussi longtemps à un autre moment de la journée, donc dans le cadre de festivals, dans le cadre de marchés et dans le cadre de rencontres dans des écoles, dans un lycée. On n'est pas tout à fait calé dans l'information parce qu'on est un peu en attente d'autorisation finale, on ne s'avance pas comme ça sans être certain. Mais je pense que ce sera, en tout cas c'est ce qu'on souhaite, (c'est une tentative que l'on fait) c'est aller davantage à la rencontre de ceux qui n'ont pas l'habitude de venir à ces réunions. Ils ne sont pas du tout interdits d'entrée, mais ça n'est pas leur culture, donc on va aller les chercher, on va aller voir.

Pour les questions posées...

Gaëtan DUCHENE

Oui, pour les questions posées, l'autre point était sur la présentation.

L'objectif, ça a été rappelé tout à l'heure, l'objectif de ce soir était de faire une présentation générale. Comme Madame la Présidente l'a rappelé également, à chaque séance, il y aura une présentation, pour redonner les éléments généraux du projet, suivi ensuite, d'une présentation thématique qui permettra d'aller plus loin dans les détails. Donc il y a bien sûr, en termes de support également (on pourra voir l'ensemble des détails) le dossier qui est disponible sur le site internet ainsi que les études.

Chantal SAYARET

Sur les niveaux de langage, parce que j'ai une équipe formidable qui me rappelle - c'est convenu - d'écouter le niveau de langage, on compte sur vous tous pour y être attentif sur moi en particulier, parce que, dès qu'il y a un sigle, dès qu'il y a un mot technique, je suis juriste, nul n'est parfait et donc j'ai beaucoup de difficultés à comprendre certains mécanismes industriels, donc je m'efforcerai d'être très vigilante. Mais encore une fois, il appartient au public, tout simplement de poser la question. Ça ne s'adresse pas à un public

spécialisé sur un plan scientifique ou énergétique.

Michel CHAUSSE, Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement

Michel CHAUSSE, je suis le président de la Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement. Tout à l'heure, quand on parlait de 720 000, parce que dans votre document c'est 720 000 équivalents habitants, vous vous basez dans vos calculs sur le nominal des machines. Vous savez très bien qu'il a des rendements y compris sur le parc, mais y compris sur l'itinéraire des câbles, ça, c'est le premier point. Le deuxième point, puisque vous parlez du dossier qui est sur votre site Internet, je me suis permis de regarder le nombre de communes qui pouvaient être impactées par les taxes et je suis surpris de ne pas voir Saint-Michel-Chef-Chef ni Saint-Brévin-les-Pins. Vous avez peut-être une explication ou peut-être nous décrire les critères qui ont participé à l'élection de ces communes ? Merci.

Chantal SAYARET

Alors moi, voyez, illustration : nominale des machines, moi je ne sais pas ce que ça veut dire, mais je suppose que vous vous apprêtiez à nous l'expliquer. Merci de répondre.

Yvon ANDRÉ

La puissance nominale des machines Alstom est de 6 MW. Voilà, ça, c'est la puissance nominale. : C'est celle que Alstom nous a vendue et nous, à partir de cette valeur nominale, en considérant le potentiel éolien du parc, le vent, on fait un calcul de production qu'on traduit tout de suite en revenus, puisque cette électricité produite fait l'objet d'un contrat d'achat à un prix déterminé. Voilà, c'est comme ça qu'on travaille le sujet. Mais je pense qu'il ne faut pas... on a donné ce chiffre parce que c'est un chiffre de référence. Je parle des 720 000 habitants, je veux dire, peu importe si c'est 600 000, ça ne me semble pas très très important. Et surtout les modalités de calcul sont très simples, il n'y a aucune exagération ni rien donc je pense que... On essaiera de vous démontrer qu'on ne se trompe pas. Moi j'espère ne pas me tromper parce qu'en tous les cas avec cette valeur nominale et le potentiel éolien, je vous le dis, on détermine la rentabilité du projet.

Chantal SAYARET

Il y avait une question sur la taxe, avec un mode d'emploi s'il vous plaît.

Gaëtan DUCHENE

Oui. Alors la taxe éolienne que vous évoquiez, pour je dirais simplifier les choses, ce serait l'équivalent d'une sorte de taxe professionnelle qui pourrait être versée. Enfin taxe professionnelle telle qu'on l'entend pour toute activité industrielle qui est versée par un industriel aux pouvoirs publics. En l'occurrence pour ce type de projet, cette taxe s'appelle une taxe éolienne, elle est calculée en fonction de la puissance et donc elle s'élève aujourd'hui à environ 13 000 € par MW installé. Ensuite... ça fait 13 000 € par 480 MW, j'avoue que je n'ai plus les chiffres en tête, le chiffre est dans le DMO... millions d'euros... qui sont répartis suivant différents publics. Il y a une partie qui est prélevée par l'État, une partie qui est reversée au comité national des pêches et puis comme vous l'évoquiez, une partie qui est reversée aux communes. Aujourd'hui les modalités de versement aux communes sont du ressort des services fiscaux, c'est-à-dire que pour nous en tant que porteur de projet, on verse une somme globale, au titre de cette taxe, et puis c'est ensuite le fisc qui

redistribue cet argent. Le tableau qui est présent dans notre dossier est un tableau indicatif qui se base sur les critères qui sont évoqués dans le décret de cette taxe, de juillet 2010. L'idée principale dans cette taxe, c'est de faire bénéficier les communes qui ont une visibilité sur le parc et qui se situent à une distance de 12 milles nautiques du parc. Donc effectivement, il conviendra après de réanalyser commune par commune pour savoir si elles sont éligibles aux critères de cette taxe, mais en aucune manière c'est EDF Énergies Nouvelles et Dong Energy qui décideront de quelle commune bénéficie de cette taxe. C'est bien les services fiscaux.

Chantal SAYARET

Moi j'ai entendu : pourquoi pas Saint-Michel-Chef-Chef, pourquoi pas Saint-Brévin ? Et moi je n'ai pas entendu complètement une réponse à la question qui était posée.

Gaëtan DUCHENE

Il y a un prorata entre la population et la distance. Plus une commune est près, plus une commune à un nombre d'habitants élevés, plus elle touchera ; ce qui explique les différences entre les différentes communes. Et pour les communes que vous évoquez, il conviendra effectivement de voir à quel endroit de la commune, elle respecte ces critères et si elle les respecte, il n'y a aucune raison qu'elle ne soit pas éligible à cette taxe.

Chantal SAYARET

Monsieur. Un micro vers monsieur s'il vous plaît...

Il y a encore du temps pour les questions, mais on achève, ensuite on entendra RTE et ensuite il y a 45 minutes de questions.

Bernard GRENET, fédération française des pêcheurs en mer

Merci. Bernard GRENET, fédération française des pêcheurs en mer ; pêcheur de loisir et de compétition qui utilise beaucoup le banc de Guérande qui est un site remarquable, comme tout le monde le dit et ça a même été acté, d'ailleurs par le groupe de travail Environnement au niveau de sa flore et de son milieu halieutique ; est tellement prisé par les pêcheurs que nous y pratiquons de nombreuses compétitions, en particulier des compétitions du Championnat de France et même en 2009, le Championnat du monde. Je précise que dans ces grandes compétitions, nous pratiquons le No-kill, c'est-à-dire que nous remettons le poisson à l'eau. Le site est remarquable - et je vous ai posé une question d'ailleurs sur le site, au nom de la fédération française des pêcheurs en mer - et sur ce site, vous allez, sur les deux tiers du site sur 78 km², vous allez implanter 80 éoliennes, espacées de 800 à 1000 m l'une de l'autre. Vous allez positionner un poste de raccordement et vous allez avoir environ entre 80 et 100 km de câble qui vont être ensouillés ou protégés par des matelas ou des enrochements tels que j'ai pu le voir dans le dossier ou dans les groupes de travail. À ce jour, et je dirais même depuis 2009, puisque personnellement j'ai participé aux toutes premières réunions de 2009 avec Nass & Wind, à ce jour les opérateurs n'ont pas communiqué sur le type de fondation. On nous parle de fondation monopieu, on nous a parlé à un moment de pieu battu, de battage, c'est abandonné puisque, si je suis bien renseigné, les pieux vont faire de l'ordre de 7 m de diamètre et vont être enfoncés sur 15 à 25 m selon la nature du fond marin que vous allez rencontrer. Ceci, si vous le faites par forage - je ne vois pas très bien comment vous le faites, parce qu'aujourd'hui on ne sait pas trop comment vous allez le faire, parce que vous n'avez jamais précisé comment ça va être fait - vous allez sortir

1000 m³ de sédiments par trou, il y en a 80. Si on prend une densité moyenne des sédiments de 2,5 qui correspond au sable mouillé, au granulats, etc., ça va faire 2500 t par trou. Ça va faire 200 000 t, 200 000 t de granulats, de sédiments et autres, qui vont être sortis et qui vont se répartir sur le banc. Sur le banc, mais également au fait des courants, selon les marées, les sédiments vont se promener. Ils vont aller sur un site Natura 2000, plateau du Four, ils vont aller sur la Banche, ils vont aller un peu partout les sédiments, et donc nous avons de grandes craintes quant à la protection réelle de ce banc. C'est pourquoi nous souhaitons que ce banc soit déplacé. Je ferai remarquer d'abord qu'en 2009 dans la toute première présentation, il nous avait été dit, le choix du banc, parce que le banc de Guérande est un site qui présente peu d'intérêt sur le plan du milieu halieutique. Aujourd'hui - d'autres personnes étaient là, monsieur Rémy GAUTRON était aussi avec moi dans cette réunion - tout le monde est d'accord pour dire que c'est remarquable, mais néanmoins on en arrive à cela. Si on le déplaçait vers l'ouest, on serait sur des fonds sable vaseux, sur des fonds de 30-40 m et on pourrait aussi, donc là, faire les jackets qui au niveau fondation, sont moins perturbantes pour le fond marin et donc pour le milieu halieutique, la flore et la faune.

Chantal SAYARET

Merci Monsieur de cette question à laquelle va vous répondre, sur les fonds et le type d'implantation des éoliennes.

Gaëtan DUCHENE

Je vais passer la parole à Monsieur PAGOT.

Simplement, pour repréciser, puisque c'est un élément de votre question, qu'effectivement aujourd'hui sur les fondations, la proposition qu'on a faite dans le dossier est claire, il s'agit bien de fondations monopieu.

Jean-Philippe PAGOT

Alors oui, pour répondre à ces questions, 80 machines, 1 km de distance entre elles en moyenne, et effectivement des opérations qui vont être amenées à être faites sur la durée aussi et qui vont perturber les fonds ponctuellement. Pour reparler, peut-être pour donner quelques éléments de pédagogie sur la problématique de la turbidité que vous évoquez. Alors d'une part, les éléments, les modalités de réalisation de ces mono pieux, en termes d'installation, ne sont pas arrêtés, des études continuent. La possibilité de faire du pieu battu, ou en partie foré reste en place.

Juste des rappels sur les problématiques de turbidité : on est dans une séquence longue de l'ordre de deux ans pour l'installation, et l'ensemble des volumes que vous évoquez - sans doute bien calculés, je n'en doute pas - quand bien même on ferait du forage, la partie fine, ce qui s'intègre dans la problématique de la turbidité, ce n'est jamais plus de l'ordre du pour cent, donc il faut ramener ça à cette problématique. Et ensuite c'est sur deux ans. Donc on a commencé à faire des calculs. D'une part, on a lancé une modélisation mathématique de dispersion de ces sédiments pour regarder un type ; les résultats préliminaires et sans rien dévoiler de la finalité de ces études, on est de l'ordre de 0,1 mg par litre. Voilà c'est un élément technique, j'en suis désolé. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que la zone, l'estuaire de la Loire en général, a des turbidités qui varient selon les saisons de l'ordre de quelques milligrammes par litre, 5-10 jusqu'à plusieurs centaines de milligrammes par litre. Donc voilà c'est juste en rapport instantané, les élévations instantanées dont je parle, de

l'ordre de 0,1 mg par litre ne sont pas amenés à rester là en place. Evidemment il y a des courants, il y a de l'agitation, et ça ne représente objectivement rien, en termes de volume par rapport à la turbidité naturelle du site. Et ça n'aura pas d'incidence, encore une fois, sur les problématiques de qualité des fonds au moment de cette problématique de forage si tant est qu'elle ait lieu.

Chantal SAYARET

Merci. Je voudrais une dernière question avant l'intervention de RTE et ensuite il y aura 45 minutes de questions. Madame, s'il vous plait, une question ?

Marie-Thérèse SANZ, citoyenne.

C'est très impressionnant de prendre la parole. Je suis Madame SANZ Marie-Thérèse. J'habite en face à Saint-Brévin-les-Pins et j'ai constaté récemment, sur le plan personnel avoir rencontré beaucoup de précarité chez les jeunes. En fait c'est tout à fait une question d'ordre, plutôt de paramètres, sur tout ça. Je suppose que si vos efforts sont générateurs d'énergie, ils sont aussi forcément générateurs d'emplois et donc de formation, une formation professionnelle spécialisée, je suppose ? Est-il prévu au sujet de tous ces jeunes qui sont en précarité... je suis propriétaire bailleur c'est pour ça que j'interviens à ce sujet là, j'ai un T3 à louer à Saint-Nazaire... eh ben non, mais, non non, je ne fais pas ma pub parce que j'ai trouvé le locataire. J'ai constaté messieurs dames : sur 20 visites, 18 couples en précarité, en CDD je veux dire, en formation qui ne savent pas si au bout de leur formation, ils auront un emploi. Donc je voudrais sauter sur l'occasion : vous avez besoin d'emplois, vous avez besoin de professionnels spécialisés, est-il prévu en Loire-Atlantique, notamment, des formations dans les lycées professionnels ou est-ce des cours du soir ou est-ce... Là, moi je voudrais des précisions là-dessus, et peut-être que si tous ces projets-là qui se font dans le nord que vous êtes en train d'élaborer, peut-être allez-vous en faire aussi devant en Aquitaine, au Pays basque, en Méditerranée, donc toute la France est concernée. Je suppose que vos sites, par exemple de Normandie vont procurer l'électricité en face, c'est-à-dire en Picardie, en Haute-Normandie. Je suppose que nous Saint-Nazaire, on aura - c'est pour nous de l'électricité, je suppose. Donc en Aquitaine si vous avez des installations, elles seront peut-être aussi en face pour Limoges et pour tout ça. Je suppose, logiquement ça doit être comme ça. Donc forcément des emplois futurs nécessaires pour tout ça. Moi je voudrais qu'on pense à nos jeunes qui ne sont pas là aujourd'hui, je voudrais être la porte-parole de tous ces gens-là, voilà.

Chantal SAYARET

Merci, Madame. Vous attendez tous pour poser des questions. Je rappelle...

Sur le même sujet ? Rapidement Monsieur.

Pour compléter Madame, une réponse, ensuite on demande à RTE de venir exposer son rôle et ensuite 45 minutes de questions.

Sur le même sujet Monsieur.

Daniel MOYON, Comité de développement de Saint-Nazaire

Oui c'est sur le même sujet.

Chantal SAYARET

En vous présentant toujours.

Daniel MOYON, Comité de développement de Saint-Nazaire

Daniel MOYON de Saint-Nazaire, du Comité de développement et je suis aussi au Conseil d'Administration d'entreprise d'insertion. Donc je voulais savoir si dans les appels d'offres, il y avait une clause d'insertion ? Et s'il y en avait une, à combien s'élevait le nombre d'heures d'insertion ? Et dans quel secteur d'activité s'imposaient ces clauses d'insertion ?

Chantal SAYARET

Avant que je ne vous donne la parole, excusez-moi, je voulais vous dire qu'à Saint-Brévin, le 3 mai, nous parlerons du projet de l'emploi et de la filière industrielle ; qu'à Nantes, nous parlerons également de formation, donc on a bien l'intention d'en reparler. Mais ça n'enlève pas pour l'instant la parole de la bouche du maître d'ouvrage.

Gaëtan DUCHENE

Je vous remercie.

Pour répondre très directement à votre question : oui il y aura une clause d'insertion dans nos contrats et dans les contrats des entreprises qui travailleront sur le projet. Notre objectif, c'est de réserver 5 % du volume d'heures travaillées à des personnes éloignées de l'emploi et donc à réaliser tout un dispositif en matière d'insertion. Pour nous, le triptyque emploi-insertion-formation c'est vraiment trois piliers qui sont indissociables. On évoquait tout à l'heure l'emploi, on évoquait également le fait que pour pérenniser cet emploi derrière, il y avait besoin de créer des formations ou de renforcer des formations existantes. Et puis effectivement, il y a des publics particuliers qui n'ont pas forcément accès à ce circuit de formation et que l'on souhaite privilégier via cette clause d'insertion.

Et pour répondre à la première question sur la formation : aujourd'hui le travail que l'on est en train de mener, c'est d'abord une première étape de recensement, pour travailler avec l'ensemble des acteurs qui sont impliqués dans le milieu de la formation pour savoir ce qui existe sur le territoire. Je pense que ce serait une assez mauvaise idée de vouloir tout réinventer. Il existe déjà sur ce territoire de nombreuses compétences industrielles et puis également en termes de formation et on voit que pour accéder à des nouveaux métiers, par exemple sur des métiers de la métallurgie, sur des métiers plutôt liés à l'électricité, il y a besoin de compléter ces formations. Donc, on est en train de travailler à la fois avec les acteurs institutionnels, avec l'éducation nationale, avec les organismes professionnels et puis avec les groupements d'entreprises pour justement leur permettre à elles aussi, à ces entreprises d'avoir accès à des gens formés qui pourront demain travailler sur ces filières.

Chantal SAYARET

Merci. J'aimerais appeler maintenant Monsieur CLÉMENT de RTE, pour qu'il... j'ai pas oublié qu'il y a des mains qui se sont levées et ensuite 45 minutes de questions. Mais je pense que c'est opportun que monsieur CLÉMENT de RTE vienne s'exprimer, s'il arrive à monter l'escalier. Mais le voilà.

Il y a une chaise pour quelqu'un ? S'il vous plaît. Merci. Vous avez la parole et vous savez comme tout un chacun, votre temps est compté dans votre exposé. Merci beaucoup.

Alain CLÉMENT, Réseau de Transport d'Électricité

Bonsoir, Mesdames, bonsoir, Messieurs. Je suis donc Alain CLÉMENT, Responsable à RTE, Réseau de transport d'électricité, pour le raccordement de ce parc éolien en mer.

Mon exposé s'articulera en 4 points : les missions d'RTE et le cadre de notre contribution à ce débat public, les grands principes d'élaboration du raccordement, les caractéristiques techniques principales des ouvrages électriques et enfin le planning.

Qui est RTE ? Que fait RTE ? RTE exploite, développe et maintient le réseau public de transport d'électricité, c'est-à-dire le réseau de 63 000 à 400 000 V.

Alors au service de qui ? D'une part des producteurs qui vont mettre à disposition leur production sur le réseau et de l'autre côté, les consommateurs soit directement, des grands industriels : par ici, STX par exemple, Total, plus généralement la SNCF, et les autres consommateurs par l'intermédiaire du réseau de distribution local, et donc pour aller jusqu'aux petites et moyennes entreprises et aux particuliers.

Dans quel cadre nous intervenons aujourd'hui dans ce débat public ? Et bien vous le savez, ç'a été rappelé, la Commission nationale du débat public a décidé d'un débat public sur le projet éolien pour le maître d'ouvrage Éolien maritime France, mais elle a demandé à cette occasion que soient explicités des travaux connexes à ce projet et en particulier le raccordement. C'est donc dans ce cadre que nous intervenons.

Quels sont les grands principes de ce raccordement ? Vous avez sur la partie gauche de cette vue, ce qui a été présenté jusqu'à maintenant : le parc éolien, donc des éoliennes qui produisent de l'électricité, cette électricité est rassemblée sur un poste électrique en mer. C'est à partir de là que nous allons élaborer le raccordement qui sera une liaison sous-marine puis souterraine et qui se terminera par un poste sur le réseau. Il s'agit d'une liaison double à 225 000 V. Alors une liaison double ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'elle comporte deux circuits électriques : chaque circuit ayant trois phases, le courant étant triphasé. Alors pourquoi une liaison double ? Et bien pour la partie sous-marine, un circuit ne peut transiter au maximum que 250 MW dans les techniques actuelles et donc pour les 480 MW, il nous fallait une liaison double.

Comment ça se présente sur notre territoire ? Sur quel ouvrage allons-nous pouvoir raccorder ce projet ? Vous avez sur cette vue, en vert, le réseau 225 000 V. Vous voyez qu'essentiellement, il suit un axe entre Cordemais et Lorient, en passant à proximité ou à Pontchâteau. Il y a bien également une petite antenne qui vient vers notre presqu'île, mais cette antenne est saturée. C'est donc sur ces lignes entre Cordemais et Pontchâteau, sur 2 de ces lignes, car il nous faudra 2 lignes pour évacuer toute la production, que nous pourrions trouver un site favorable pour raccorder l'électricité qui viendra depuis le point du poste de livraison en mer représenté par l'astérisque en vert dans le parc jusqu'au réseau actuel.

Alors comment vont être composés les ouvrages électriques ?

Commençons par la liaison sous-marine. Il s'agira de deux ensembles de trois câbles : un est représenté ici. Vous voyez, il regroupe 3 câbles, donc 3 phases. Les principaux éléments sont les parties conductrices au centre de chaque câble entouré ensuite d'isolant, entouré d'un écran métallique et enfin élément important, une armure de protection, à la fois pour la sécurité du câble et la sécurité des utilisateurs. Cette gaine qui regroupe les 3 câbles fait environ 30 cm de diamètre.

Comment va-t-elle être installée en mer ?

Elle va être installée par des bateaux particuliers. Vous avez une vue à gauche qui vous représente le câble enroulé sur un cylindre vertical, un tambour qui s'appelle une cuvelle et le câble sera déroulé en mer à partir de cette cuvelle par le bateau et sera ensuite installé au fond de la mer ; à chaque fois que ce sera possible, les câbles seront ensouillés, c'est-à-dire installés dans des tranchées au fond de la mer, à chaque fois que le sol le permettra. Une petite caractéristique : pour permettre la pose par des bateaux, pour permettre la pose du deuxième câble sans endommager le premier, pour permettre la réintervention ultérieure, ces deux ensembles de trois câbles seront séparés d'environ trois fois la hauteur d'eau, ça veut dire que quand il aura 30 m de hauteur d'eau, il y aura à peu près 100 m entre les 2 câbles.

Chantal SAYARET

Même remarque que pour le maître d'ouvrage, merci d'utiliser le conditionnel. Merci beaucoup, c'est très important.

Alain CLÉMENT

Alors ensuite, comment pourrait être la liaison souterraine ?

Donc la liaison souterraine est elle-même composée de câbles de même nature, on retrouve les mêmes principaux éléments. Il n'y a là pas d'armure. En effet la protection des câbles se retrouve dans l'installation. Ces câbles seront installés au fond d'une tranchée d'environ 1 m 50 de large par 1 m 50 de profondeur. Les câbles sont glissés, tirés plutôt dans des fourreaux. Ces fourreaux sont enrobés de béton, s'il s'agit d'une installation dans une infrastructure, sinon les fourreaux sont plus résistants, en polyéthylène haute densité et peuvent être installés directement dans le terrain. Vous avez là photo d'une tranchée avec les fourreaux déjà en place et puis à droite, un ouvrage que l'on retrouvera tous les kilomètres, une chambre de jonction, parce que là pour tirer les câbles, il faut qu'ils ne soient pas trop longs, à cause du poids et du frottement et donc on aura des jonctions à peu près tous les kilomètres dans des ouvrages maçonnés qui seront eux-mêmes enterrés et recouverts de remblais. Au bout de ces câbles, il faudra installer un poste de raccordement avec le réseau existant donc les 2 lignes que j'évoquais. Vous avez là une illustration d'un poste de 225 000 V, c'est donc un poste de ce type qui servira, à la fois à aiguiller l'énergie venant des câbles sur le réseau existant et à installer les matériels électrotechniques, permettant de régler le courant sur ces liaisons sous-marines et souterraines. L'emprise d'un tel poste est d'environ 6,5 hectares, y compris les aménagements nécessaires pour les accès, aménagements paysagers, etc.

Maintenant quelques éléments de calendrier : ce projet en est au tout début de son élaboration. Des premières présentations ont eu lieu fin 2012 et la concertation a débuté en ce début d'année. Maintenant nous rentrons dans la phase du débat public et donc de la contribution pour ce raccordement. La concertation se poursuivra pour déterminer le meilleur cheminement pour la liaison, le meilleur emplacement possible pour le poste, pour un choix qui devrait intervenir à la fin de l'année 2013. En 2014, on aura une élaboration plus détaillée du projet. Et l'enquête publique devrait se dérouler en 2015, à la suite d'autres autorisations administratives. Un début des travaux fin 2016 ou début 2017 pour une mise en service, une première mise en service en 2018, conformément aux objectifs du parc. Et une deuxième mise en service en 2019.

Voilà les principaux éléments de cette liaison sous-marine puis souterraine qui constitueront avec le poste le raccordement. Une présentation plus détaillée aura lieu lors de la réunion thématique spéciale, le 9 avril.

Chantal SAYARET

Merci. Vous avez un peu de difficultés avec le conditionnel, je note. Vous retombez facilement sur un autre mode. Moi je suis très attachée au conditionnel. Donc on pose des questions. Excusez-moi, j'essaie de privilégier les personnes qui ne sont pas intervenues. Il y avait une question... oui, mais monsieur avait posé également la question depuis fort longtemps. J'aimerais un micro s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Essayez, vous êtes nombreux à poser des questions, nous sommes appelés à nous rencontrer souvent, s'il vous plaît, essayez d'être assez brefs dans vos questions ou vos expressions d'opinion et je dirai la même chose au maître d'ouvrage. Merci, Monsieur.

Alain BENTAHA, Vice-Président de la Carene

Merci. Alain BENTAHA.

Donc je vais essayer de faire très court. Je suis élu à la Carene et j'interviens pour donner un peu mon état d'esprit sur ce dossier, s'agissant d'une présentation générale.

J'ai entendu tout à l'heure quelqu'un dire que les élus ne se préoccupaient pas uniquement que de leur réélection. Moi je crois que les élus s'intéressent surtout à l'intérêt général et il me semble bien que ce dossier est vraiment un dossier d'intérêt général : intérêt général parce qu'on a parlé quand même du réchauffement climatique, tout le monde en parle à longueur de journée, à longueur de pages dans tous les quotidiens, c'est un enjeu fondamental extrêmement important. Il y a aussi des éléments de méthode sur la transition énergétique. On ne peut pas aujourd'hui faire l'impasse sur ce dossier extrêmement important, je crois que le président d'EDF, tout à l'heure, a signalé le retard qui avait été pris, du point de vue en tout cas des énergies nouvelles sur ces thématiques. Je crois qu'il a raison. Troisième élément d'intérêt général sur ce dossier : nous sommes aujourd'hui en France et sur notre territoire de la Carene en face d'un projet largement d'intérêt général, puisqu'il s'agit de la création historique d'une nouvelle filière industrielle. Je crois que quand même tout le monde peut mesurer l'intérêt qu'il y a à la création de cette filière en termes d'emploi. Une dame tout à l'heure est intervenue à juste titre sur son souci par rapport à la jeunesse, une autre personne est intervenue sur le souci dans le domaine de la formation. C'est une filière qui va nous permettre à la fois de créer des milliers d'emplois, de faire valoir la matière grise, la recherche, le développement, la formation, l'enseignement supérieur. Je crois que de ce point de vue, il est tout à fait intéressant de soutenir, et la Carene d'ailleurs s'attache à soutenir, ce dossier extrêmement important pour notre territoire et pour notre avenir énergétique. Et puis troisième élément : je dois dire, moi je suis un peu sidéré d'entendre certaines réflexions liées uniquement à une vision esthétique ou non de ces éoliennes. Sur le fond, je suis persuadé que ces éoliennes feront apparaître des éléments d'attractivité sur notre territoire, des éléments d'attractivité importants. Quand on voit la curiosité, plus que la curiosité, qu'a suscitée Haliade lors de sa construction, je suis persuadé qu'il y aura un schéma très très intéressant de visite sur ce dossier là. En tout cas voilà l'état d'esprit qui est le mien, je suis à fond derrière ce dossier, je pense que c'est un dossier d'intérêt général qui n'insulte pas et qui protège les générations futures.

Chantal SAYARET

Merci, Monsieur. Madame, s'il vous plait. Un micro pour Madame.

Emmanuelle BOUCHAUD, Conseil régional des Pays de la Loire

Bonsoir, Emmanuelle BOUCHAUD, je suis Vice-Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire et je suis Déléguée à l'énergie. On n'a pas fait exprès avec Alain d'intervenir l'un après l'autre.

Chantal SAYARET

Moi non plus.

Emmanuelle BOUCHAUD

Je suis élue écologiste, donc je suis très attachée et très partisane de tout ce qui est politique de sobriété énergétique, et d'ailleurs je défends et j'essaye de faire avancer les politiques de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables au sein du conseil régional, et donc sur tout le territoire de la région des Pays de la Loire.

Et je voudrais dire que l'éolien offshore effectivement, ce que disait la personne qui représentait l'État tout à l'heure, va forcément contribuer à ces 23 % que la France s'est fixés en matière de développement des énergies renouvelables. Aujourd'hui on en est loin, puisqu'en France, on atteint péniblement 14 % de la part des énergies renouvelables dans notre consommation d'énergie finale. Donc, il y a encore beaucoup de chemin à faire, et cela pour 2020. Or 2020 c'est demain.

Et puis effectivement comme ça a été dit, la transition énergétique, et bien pour nous, c'est un véritable outil de développement territorial, c'est un véritable outil pour la diversification industrielle et aujourd'hui je pense que tout à chacun, on est conscient de l'état de l'outil industriel français. De ce point de vue là, effectivement au conseil régional, ce dossier, ce projet d'infrastructures et bien, il fait l'unanimité tous partis confondus. Nous avons fait un vote il y a un peu plus d'un an de cela, et effectivement, tous les partis se sont retrouvés dans ce projet d'infrastructures et je peux vous dire que tous les projets d'infrastructures ne font pas cette unanimité-là, et j'en parle en connaissance de cause. Maintenant une fois qu'on a dit ça, sur les aspects environnementaux et sur la question du zonage, moi j'entends les inquiétudes, j'entends les questions et je voudrais que face à ces questions et bien les réponses soient données, que les réponses soient claires. Si c'est un problème d'usage, et bien il faut le dire et à un moment donné il faudra peser le pour le contre, mais en aucune façon je pense que cette question de zonage ne doit remettre en cause le bien-fondé de ce projet et de ce parc d'éolien offshore. Maintenant sur la question de la jeunesse, il en a été question à deux reprises, moi je trouve l'idée de prolonger ce débat dans des lycées très intéressant et d'autre part, par rapport à la formation, je tiens à signaler que la formation professionnelle c'est une des plus fortes compétences du conseil régional et que le conseil régional travaille sur cette question de formation. Effectivement, il travaille au recensement des besoins en matière d'évolution de compétences des salariés et il travaille également au recensement des besoins en matière de formation dans les lycées, notamment dans les lycées professionnels.

Benoît GRAUX, FNE Pays de la Loire

Benoît GRAUX, FNE Pays de la Loire, France Nature Environnement. On a beaucoup entendu

sur l'aspect socio-économique du projet. C'est incontestable qu'il offre de très belles perspectives et d'intérêt pour la région et même pour la France, mais je m'inquiète d'abord du retard pris dans le développement de la filière, puisqu'on a un partenaire qui est expert en la matière depuis une trentaine d'années. Et deuxièmement, je ne voudrais pas que l'urgence, dans la transition énergétique, occulte ou minimise les aspects environnementaux. Donc je voudrais que dans ce débat, tous les aspects environnementaux, qu'on a plutôt essayé d'éteindre ou d'atténuer, ne soient pas pénalisés dans la discussion.

Chantal SAYARET

Je pense que cela mérite réponse du maître d'ouvrage : la question sur le retard souligné par monsieur je ne prends pas cela à mon compte - de la filière.

Yvon ANDRÉ

Le retard, vous voulez parler du retard de la filière ? Ou du retard du projet en lui-même ?

De la filière.

Chantal SAYARET

J'ai entendu : retard de la filière.

Yvon ANDRÉ

Oui, c'est pas pour ça qu'il faut... effectivement, les Danois sont partis avant nous dans le domaine de l'offshore, les Anglais sont partis il y a très peu de temps, ils ont déjà, je crois, à peu près 3000 MW installés et ils ont en perspective de faire 32 000 MW d'ici 2030. C'est effectivement beaucoup plus que nous, donc il y a matière à créer une filière industrielle de façon plus rapide dans ces pays-là. Mais je pense que la décision a été prise finalement au bon moment, je parle du lancement de l'appel d'offres en juillet 2011, parce qu'il fallait à la fois que Alstom et Areva fassent le point de leurs différentes technologies. Je pense que tout ça est maintenant sur les rails. On peut effectivement estimer qu'on a un petit peu de retard, mais vous savez il y eu récemment des informations, vous avez dû les voir : Areva a eu un contrat je crois de 500 MW en Allemagne, Alstom, il y a des représentants d'Alstom ici - je ne vais pas leur demander l'autorisation d'en parler parce qu'ils la refuseraient - mais je pense que Alstom est sur le point aussi d'obtenir un contrat important. Donc je veux dire, je pense que ça va marcher. Et nous nous comptons, je l'ai dit tout à l'heure, nous avons une présence mondiale, notamment dans ces pays précisément qui ont choisi de développer l'offshore. Donc je pense qu'on va être aussi très proactif dans ce domaine-là ; j'espère qu'on récupérera ce retard. Quant aux questions environnementales, je souscris totalement, il faut faire le travail jusqu'au bout. C'est bien ce qui est prévu dans les différentes phases de cette période de lever des risques, notamment avec les différentes enquêtes publiques qui seront lancées sur ce sujet-là. Évidemment qu'il faut le faire, on peut compter sur les représentants de l'État, d'ailleurs, pour nous inciter à faire les choses correctement.

Bernard MONFORT, citoyen

Bonjour, Bernard MONFORT, habitant Le Croisic et sur la côte, donc directement concerné par ces éoliennes.

Je pense que peu de personnes peuvent remettre en question l'intérêt de se pencher sur les énergies renouvelables, sur les problèmes de transition énergétique. Par contre, on n'a pas beaucoup parlé du coût et du retour sur investissement de ces éoliennes. Qu'est-ce qu'elles

vont produire ? Qu'est-ce que cela va coûter ? Et ensuite du démantèlement, s'il y a démantèlement ? On est tous conscients des retombées économiques, des enjeux économiques, de l'emploi. Et puis il y a quand même toute la question qu'on tend à un petit peu rayer, enfin à essayer de minimiser, c'est l'impact : il y a l'impact environnemental, sur la pêche et puis aussi l'impact visuel. Alors ayant travaillé un petit peu en informatique, j'ai vu des représentations des éoliennes là, donc ça me semble un petit peu léger comme représentation. Donc j'aimerais savoir un petit peu comment, si au niveau des représentations ils peuvent donner des affirmations quant à l'exactitude du rendu des images ? Par ce que je pense que si on est sur la côte du Croisic en fait, c'est tout l'horizon qui sera pratiquement couvert d'éoliennes, ce que ne donne pas trop la vision de ces choses-là. Au niveau attraction, ça peut effectivement amener des gens à venir un petit peu voir ces éoliennes de la côte. Ceci dit étant donné le réseau routier qui mène au Croisic, ça ne risque pas d'améliorer beaucoup de choses au niveau environnemental, en termes d'écologie et des encombrements sur les réseaux routiers.

Chantal SAYARET

Plusieurs questions nous sont posées, je crois, merci d'y répondre.

Gaëtan DUCHENE

Je vais répondre aux premiers éléments de votre question. Sur la partie paysage, je laisserai Jean-Philippe PAGOT vous apporter les éléments.

Pour ce qui est du coût, ce projet est un projet qui représente 2 milliards d'investissements, portés par EDF Énergies Nouvelles et Dong Energy.

L'autre élément dans votre question c'était sur le démantèlement : il était demandé expressément dans le cahier des charges (auquel nous avons répondu, le cahier des charges qui est public) à chaque candidat à cet appel d'offres, dans son offre, de prévoir le démantèlement du parc à la fin de la concession. Donc c'est ce que nous avons fait. Aujourd'hui le démantèlement est prévu à la fin de la concession et nous avons provisionné, comme l'État le demandait, les sommes nécessaires pour le démantèlement. C'est une obligation du cahier des charges à laquelle nous nous sommes soumis dans notre offre. Je vais passer la parole à monsieur PAGOT sur l'impact paysager.

Jean-Philippe PAGOT

Sur les éléments techniques de réalisation de ces photomontages qui vous sont présentés là, tout d'abord il y aura une note méthodologique qui sera mise à disposition en ligne pour pouvoir évaluer les éléments, et si vous voulez, en discuter peut-être après devant les photos : on pourra vous donner des éléments, quelques éléments d'évaluation de la manière dont ça a été réalisé. On a essayé de prendre la meilleure technique, l'état de l'art, ce qui se fait de plus abouti dans le domaine. Les photos sont d'une complexité incroyable, en terme de volume, de réalisation : on prend en compte la rotondité de la Terre, la hauteur de l'eau. Enfin tous les éléments, encore une fois, ont été mis en œuvre pour qu'ils soient le plus réaliste et aujourd'hui j'ai pu voir, et je n'en avais jamais vu, une comparaison sur une même photo d'un photomontage historique, faite au Danemark, et la photo juste à côté, couplée de la photo du parc réalisé, selon les mêmes modalités. Et j'ai eu la grande surprise de voir que non seulement c'était réaliste, mais qu'on avait un tout petit peu généreux à la fois dans la taille des éoliennes et dans leur appréciation. On n'en revient pas là sur l'idée qu'on peut ne pas aimer, encore une fois, d'avoir des objets en mer en visibilité... ce qu'il

faut aussi comprendre c'est que compte tenu de nos côtes, de la lumière, on a toujours essayé de prendre les photos qui ont présidé à la réalisation de ces photomontages dans des bonnes conditions de visibilité, ce qui n'est pas toujours, pas définitivement le cas en mer, il y a une grande portion du temps où on ne verra pas ces éoliennes depuis la côte.

Chantal SAYARET

Moi j'ai entendu une question un petit peu plus précise sur la vue du Croisic et il me semble que Monsieur a parlé d'impact sur la pêche. Donc très clairement, quel impact vu du Croisic et l'impact sur la pêche ?

Jean-Philippe PAGOT

Vu du Croisic, il y a des photos qui ont été réalisées, un certain nombre, plusieurs. Je vous invite à les regarder, à les solliciter et à vous les faire expliquer si vous le souhaitez, il y a vraiment aucun problème là-dessus.

Sur les problématiques pêche en général, halieutiques, quelles soient sportives ou professionnelles, évidemment, on n'est pas en capacité simplement d'un coup de doigt de faire l'évaluation de l'impact potentiel de nos activités, de nos infrastructures sur ce compartiment-là. Et c'est aussi la raison pour laquelle, on a lancé, en concertation avec les pêcheurs avant tout, certes, pêcheurs professionnels, mais aussi en liaison, dans le cadre du groupe de travail, avec d'autres pêcheurs plaisanciers, une étude sur la ressource d'une part, donc vraiment l'objet, ressource halieutique, et sur les activités en général pour bien, pour mieux, connaître l'ensemble des activités aux abords du parc, enfin de ce qui serait le parc et aux alentours.

Chantal SAYARET

Sachant que le 11 juin à La Turballe, nous parlerons plus précisément de la problématique pêche.

Madame. Je vois bien des doigts, mais j'essaie de donner la parole à ceux qui ne se sont pas encore exprimés.

Sophie FAÏ, Conseil et Développement

Sophie FAÏ, Conseil et Développement. Sur le chemin de la transition énergétique, on sait que l'éolien évidemment, c'est ce qui est avancé en premier : c'est au point, on est prêt à le faire, on le fait, on fonce dedans et on pense qu'on va le développer de façon internationale. Mais, est-ce qu'on continue à réfléchir simultanément, par la recherche évidemment, aux autres solutions d'énergies qui peut-être à terme seront plus rentables, seront moins coûteuses. Peut-être que l'énergie éolienne deviendra obsolète au bout d'un temps x qu'on ne connaît pas et est-ce qu'on travaille simultanément sur la recherche et sur cette idée d'obsolescence ?

Chantal SAYARET

Pour compléter Monsieur.

Rapidement.

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement

Oui, juste un petit mot pour compléter puisque tout à l'heure, il a été question d'éolienne flottante. Est-ce que avec un projet technologique tel qu'il nous l'a été décrit, on n'est pas

en train de nous installer des dinosaures qui vont être installés dans l'état actuel de la technologie, alors qu'à l'étranger, on installe déjà des éoliennes flottantes qui ne seront pas dommageables pour les fonds marins, je ne vous reparle pas des générations futures.

Et moi j'ai une question sur la sécurité puisque ça va avec ce que je viens d'entendre dire : « Messieurs les responsables des autorités maritimes, on nous a dit ça ne se renouvellera plus. Que ferez-vous le jour où l'Erika n° 2 viendra jouer aux quilles dans vos 80 éoliennes avec une panne de moteur ? ». Ben riez, Madame, mais l'Erika ça a existé et c'est pas si loin que ça et quand on a rigolé à la marée noire précédente...

Chantal SAYARET

Je n'ai pas ri

Rémy GAUTRON

... on nous a dit, ça ne se renouvellera plus. Donc, il y a eu Erika sur nos côtes et il y en aura sûrement d'autres. Je rappelle que l'estuaire de la Loire est encombré...

Chantal SAYARET

Présentez-vous Monsieur.

Rémy GAUTRON

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement. Nous avons sur l'estuaire de la Loire des méthaniers, des vraquiers, des bateaux, des paquebots de toute sorte et des pétroliers. Maintenant on va leur mettre un jeu de quilles à l'entrée. Alors la prochaine panne de moteur elle est pour qui ?

Chantal SAYARET

Plusieurs questions au maître d'ouvrage.

Yvon ANDRÉ

Sur la question des autres énergies renouvelables, la question de Madame : oui il existe d'autres formes de production d'électricité à partir des énergies renouvelables. Nous, nous travaillons sur toutes les filières et notamment en recherche et développement sur l'éolien flottant et également sur les hydroliennes, donc les énergies marines renouvelables au sens large. Tout ceci a de l'intérêt, mais des degrés de maturité très significativement différents. L'éolien terrestre peut être considéré comme une énergie mature, une production mature, l'éolien offshore également, même si c'est parti un petit peu plus tard.

Pour le reste hydrolienne et flottant, il reste beaucoup de chemin à parcourir. Il y a 2 éoliennes offshore flottantes qui existent en Norvège et qui sont en test. Nous, nous venons de gagner un concours européen pour installer au large de Fos-sur-Mer une dizaine d'éoliennes flottantes ; ce parc verra le jour dans un an à peu près. Donc on y travaille. L'éolien offshore flottant permettra effectivement d'aller installer des éoliennes beaucoup plus loin, à la limite près, quand même, du raccordement. On ne peut pas oublier qu'il faut raccorder ces éoliennes, mais c'est une chose sur laquelle on travaille beaucoup et on travaille avec Technip ; et j'ai l'impression qu'Areva va nous rejoindre sur ce sujet-là également. Donc c'est une technique qui va se développer à n'en pas douter.

Quant à la question de la rentabilité des différents projets : on connaît bien l'onshore ; l'offshore je pense qu'on maîtrise assez bien, pour le reste nous sommes en train d'étudier

et je ne sais pas si la rentabilité d'un parc offshore flottant sera aussi intéressante que ce qui se passe à terre par exemple. On y travaille, c'est tout ce que je peux vous dire sur le sujet. Alors, je ne suis pas sûr que la question de la dame concernait uniquement les énergies marines, je pense que son propos était plus général. Les énergies renouvelables c'est aussi le photovoltaïque, c'est aussi la biomasse, toutes choses que nous travaillons et qui sont totalement différentes, puisque la ressource éolienne, le potentiel éolien, c'est gratuit, enfin jusqu'à ce jour en tout les cas. Quand vous allez vers de la biomasse ou autre, c'est beaucoup plus compliqué parce qu'il faut du combustible, il faut des contrats de longue durée et il faut du prix. Mais, on y travaille également, on a des actifs dans le domaine de la biomasse.

Chantal SAYARET

Sur la question de la sécurité, s'il vous plait.

Moi je l'ai entendu.

Yvon ANDRÉ

Sur la sécurité, peut-être, Amiral ? Vous êtes mieux placé que moi pour répondre.

Chantal SAYARET

Est-ce que vous pouvez donner un micro s'il vous plait. J'en profite, excusez-moi, je ne voudrais pas vous couper la parole, j'en profite pour vous dire qu'il nous reste ¼ d'heure de questions. Mais on aura l'occasion de se reparler et de se rencontrer à nouveau, mais... je vous en prie.

Jean-Pierre LABONNE, préfet maritime de l'Atlantique

Je vais être très bref. Jean-Pierre LABONNE, le Préfet Maritime de l'Atlantique, donc l'autorité justement en charge la sécurité en mer. Sur ces champs d'éoliennes, vous avez raison, il y a un certain nombre de dispositions à prendre qui sont des dispositions de balisage, de réglementation. La circulation commerciale sera interdite à l'intérieur des champs éoliennes sauf éventuellement des dérogations pour le petit cabotage, mais le pétrolier type Erika ne passera pas dans les champs éoliens...

Intervenant dans la salle, (inaudible)

Jean-Pierre LABONNE

Non Monsieur, ça je vous le confirme, et c'est moi qui règle donc c'est moi qui peux vous l'affirmer.

Intervenant dans la salle sans micro (inaudible)

Jean-Pierre LABONNE

Monsieur, je parle de navigation, pas de dérive.

Intervenant dans la salle sans micro (inaudible)

Jean-Pierre LABONNE

Non, mais pas moi, pour l'instant, s'il vous plait.

Intervenant dans la salle sans micro (inaudible)

Jean-Pierre LABONNE

Est-ce que je peux parler, Monsieur ?

Intervenant dans la salle sans micro (inaudible)

Jean-Pierre LABONNE

Je vous remercie.

Intervenant dans la salle sans micro (inaudible)

Jean-Pierre LABONNE

Bon, en cas d'accident, depuis l'Erika que vous avez cité, il y a eu quand même eu un certain nombre de progrès qui ont été faits. Je pense que vous en êtes comme moi parfaitement au courant, ça s'appelle les paquets Erika I, Erika II, Erika III. Depuis le mois de février dernier, l'autorité maritime est responsable et unique responsable de la désignation de l'envoi de ce genre de bateau dans un port refuge. Vous êtes d'accord avec moi jusqu'à présent ? Je vous pose la question ?

Intervenant dans la salle sans micro (inaudible)

Jean-Pierre LABONNE

De la double coque, pas de la triple...

Chantal SAYARET

Excusez-moi, on n'entend pas du tout ce que dit Monsieur. Il ne sera pas pris en compte parce que...

Jean-Pierre LABONNE

Bon, en tout cas, rassurez-vous, il est prévu que nous ayons tout un tas de réglementation et de mode d'action pour surveiller notamment à l'aide de radars déportés sur les antennes externes, enfin sur les mâts externes du champ d'éoliennes pour avoir une surveillance instantanée des mouvements et pouvoir détecter effectivement un accident qui peut arriver. Je suis tout à fait d'accord, un accident qui peut arriver partout, mais partout, pas que dans les champs d'éoliennes, partout, sur le littoral...

Intervenant dans la salle sans micro (inaudible)

Jean-Pierre LABONNE

Mais non ça, ne complique pas. Ça déporte le littoral, voilà

Intervenant dans la salle sans micro (inaudible)

Jean-Pierre LABONNE

Et des bateaux au mouillage au large, voilà, c'est exactement la même chose. Donc on est en train de réfléchir sur ces sujets de sécurité qui sont des sujets importants, mais pour lesquels il y a des solutions techniques, réglementaires et d'intervention.

Chantal SAYARET

Et rendez-vous au Croisic, en particulier sur le sujet sécurité qu'on ne va pas épuiser.

Pierre SOREL, citoyen

Bonjour à tous. Je salue d'abord l'engagement citoyen de tous les gens qui sont là.

Chantal SAYARET

Présentez-vous s'il vous plaît.

Pierre SOREL, citoyen

Pierre SOREL, je suis Juriste en étude encore à Nantes. Je remercie tous les acteurs qui sont venus présenter leur projet.

Du coup, moi, ma question, elle est adressée à plusieurs personnes : on a une personne qui s'occupe de l'urbanisme, une prof de droit et les gens qui ont organisé le projet. Moi, c'est plus la méthodologie de la consultation du public qui m'intéressait et je me demandais - on a eu des chiffres tout à l'heure donnés par un monsieur qui s'occupait d'une association sur l'environnement par rapport à des consultations du public précédentes qui avaient été refusées par le public sur le mouvement du sable et qui avaient été quand même acceptées après la consultation - j'aimerais savoir jusqu'où c'est possible de modifier le projet actuel, par rapport à la consultation qui est faite aujourd'hui du public ? Et combien vont compter les arguments des gens qui vont être exposés tout au long de la consultation jusqu'en juillet du coup ? Et juridiquement est-ce qu'ils sont tenus de faire des changements ? Sur l'urbanisme, est-ce qu'il y a un historique de changement qui a été fait par rapport à ces procédures de consultation ? Et du coup, pour les organisateurs du projet, jusqu'où ils ont prévu des modifications possibles dans leur projet, suite à cette consultation ? Merci beaucoup,

Chantal SAYARET

Je répondrai pour ce qui me concerne, en témoignant d'une expérience, où l'on voit que lorsqu'un maître d'ouvrage vit un débat public par rapport au projet auquel il tient, pour lequel il s'est mobilisé depuis fort longtemps, il y a plusieurs possibilités. Je prends des expériences, comme monsieur a pris des expériences. On a vu des maîtres d'ouvrage qui à l'issue de débats publics, ont renoncé à leur projet. Ça existe. On a vu des maîtres d'ouvrage qui ont modifié, eu égard à ce qu'ils avaient entendu, à ce qu'ils avaient lu, le projet initial. C'est un constat, c'est totalement factuel. L'autre réponse que je ferai, c'est que tout dépend du public et qu'il est très clair que le rôle, et je reviens à notre rôle - j'agis dans un rôle, la Commission agit dans un rôle -, notre rôle c'est de dégager ce qu'on appelle les enseignements, de faire remonter au maître d'ouvrage ce que nous avons entendu sans donner de pondération. Par ce que dans votre intervention, il y avait un petit peu ça. Sans donner de pondération de telle sorte que ce qui est apporté au maître d'ouvrage intervienne, et là je vais lui passer la parole, dans la suite, c'est-à-dire dans la prise de sa décision. Chacun est dans son rôle et dans sa légitimité.

Intervenant dans la salle sans micro (inaudible)

Chantal SAYARET

Bien sûr, oui.

Question au Maître d'Ouvrage.

Alain DORÉ, DLM Prosimar

Alain DORÉ, DLM Prosimar. Question : tout à l'heure j'ai posé une question à l'État qui n'y a

pas répondu. Donc je pose la même question au porteur de projet : peut-on envisager le déplacement de la zone d'installation du projet ?

Chantal SAYARET

La parole est au Maître d'Ouvrage.

Yvon ANDRÉ

Moi j'avais compris et effectivement, je pense que c'est le président de la Commission nationale qui m'avait dit : sur les débats publics, il y a 1/3 de dossiers qui est abandonné, il y a 1/3 qui est modifié et 1/3 qui est fait en l'état. Je vous laisse deviner de quel tiers je voudrais bien nous retrouver à l'issue de ce débat. Mais voilà, la question n'est pas là, il faut mener ce débat, aller au bout et puis on appréciera ; comment dirais-je, la Commission particulière va faire son rapport. Je rappelle encore une fois que nous sommes... Vous savez, on dit qu'on est lauréat. Quelque part j'ai vu le terme de lauréat. On a juste eu le droit de continuer à travailler au mois d'avril l'année dernière, quand on a été retenu. On a un certain nombre d'études, j'insiste, à compléter, elles ne sont pas terminées. On a encore 6 mois devant nous et je ne préjuge pas du résultat de ces études. D'ailleurs, au passage nous avons... Je veux dire c'est... nous avons à faire ces études. Si par exemple un des problèmes sur les fondations et qu'on s'aperçoit qu'on ne peut pas construire ce que l'on avait prévu, et bien on déclinera. Même si on a dépensé beaucoup d'argent, on n'ira pas au bout de ce projet. De même, le gouvernement, le ministère peut juger, à cette échéance-là, que le projet n'est pas conforme à ce qui l'a été et ce qui avait été décidé au moment, ou en tout cas présenté, au moment de la réponse que nous avons faite à cet appel d'offres. Voilà, la question n'est pas là aujourd'hui, il faut faire ce débat, noter tout ce qu'on a à noter et puis faire vos propositions et au-delà de ça, on jugera.

Chantal SAYARET

Monsieur a posé une question très précise. À question précise, réponse peut-être précise en tout cas vous avez entendu. Moi ce qui m'intéresse c'est que vous ayez entendu la question de Monsieur.

Yvon ANDRÉ

Oui, oui, j'ai parfaitement bien entendu la question. Je vais répéter que je préférerais que ce dossier soit maintenu, mais on appréciera. Qu'est-ce que ça veut dire modifier un dossier ? Ça veut dire quoi ? Ça veut dire retirer 2 éoliennes, 3 éoliennes ; les déplacer ? On appréciera, on verra ce que l'on peut faire. Si on nous dit qu'on ne peut pas s'installer sur ce site et qu'on doit aller beaucoup plus loin et que nos études géotechniques nous démontrent qu'on ne peut pas le faire et bien on ne le fera pas. Voilà c'est tout ce que je peux vous dire. Mais je préférerais qu'on le fasse, ça je ne vous le cache pas.

Chantal SAYARET

Merci de cette précision

Anne-Laure BARILLÉ, Docteure en biologie marine

Bonjour, Anne-Laure BARILLÉ, Docteure en biologie marine.

Tout d'abord je tenais à lever un doute : on n'est pas du tout contre les éoliennes en mer. Nous on travaille pour le développement de l'activité anthropique en mer, on n'est pas une

espèce en disparition. On travaille avec beaucoup d'industriels. Aussi que ce soient des sabliers, que ce soit le port, que ce soit la centrale de Cordemais, avec lesquels on leur démontre que quelquefois leur activité a des impacts et après on joue le rôle d'expert pour essayer d'améliorer la chose, simplement pour que tout le monde puisse trouver son gain et pouvoir travailler en toute liberté dans le milieu marin. Le milieu marin ne peut pas tout absorber. Ceci dit, nous, la DREAL nous a quand même nommés comme expert pour faire les listes des espèces déterminantes et des habitats déterminants en Pays de Loire. Ce qui prouve quand même une certaine compétence dans le domaine. Et ce que nous on vous a dit, et ce sont d'après les travaux que nous vous avons fournis, les travaux qu'on a faits avec le muséum d'histoire naturelle et l'association ELV qui vous ont prouvé par A+ B que c'était un milieu extrêmement intéressant et nous avons une proposition : c'est de déplacer cette zone sur une zone qui soit des vasières de 30 m de fond, qui sont colonisés par des espèces invasives, qui sont extrêmement résistantes à n'importe quel impact, qui sont juste situées au nord, au nord du banc de Guérande. D'un point de vue technique ce serait beaucoup plus facile, ce serait beaucoup moins coûteux. D'un point de vue environnemental, on peut démontrer ça puisqu'on pourrait mettre des systèmes jackets, qui moi, je n'ai aucun intérêt dans STX, mais ça peut être colonisé par des organismes et servir de récif artificiel et donc de mesure compensatoire, sur un milieu qui est vaseux, avec un îlot tous les kilomètres. C'est quelque chose d'extrêmement enrichissant et intéressant d'un point de vue écologique. Alors je me demande pourquoi est-ce qu'on est obligé de porter ce dossier pendant 3 ans, de faire des études et tout ça, pour arriver à cette conclusion, en disant il faut la bouger. Est-ce qu'on va prendre 3 ans de retard ? En plus ce système jacket permettrait aux chantiers de Saint-Nazaire de s'investir beaucoup plus. Et en termes d'emploi c'est quand même beaucoup plus intéressant que des pieux qui vont être construits par Dong.

Chantal SAYARET

Merci, Madame, de votre intervention. Deux dernières questions s'il vous plaît.

Michel CHAUSSE, Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne et de son environnement

J'avais juste une question à poser à monsieur CLÉMENT. C'est dans le périmètre d'étude de RTE, se situent 21 épaves qui ont un caractère historique...

Chantal SAYARET

Votre nom Monsieur.

Michel CHAUSSE

Michel CHAUSSE, le Président de la Sauvegarde et protection de la corniche nazairienne et de son environnement. Donc moi je voudrais savoir si vous allez engager un certain nombre d'études pour l'évitement de ces épaves ?

Chantal SAYARET

... Monsieur. Alors là, c'est la der des der... Merci beaucoup... pour la soirée j'entends.

Jean-Pierre RAYMONDI, citoyen

Jean-Pierre RAYMONDI, simple citoyen. Je voulais revenir sur deux choses : la première, répondre à Madame, c'est que la raison principale de l'emplacement de ce banc...

Chantal SAYARET

Tenez bien votre micro pour qu'on vous entende bien Monsieur.

Jean-Pierre RAYMONDI, citoyen

Donc la raison principale c'est simplement que les pêcheurs peuvent bloquer les ports et surtout pas les plaisanciers et surtout pas les pêcheurs sous-marins, c'est tout. La raison principale va pas aller plus loin, ça c'est une des raisons. Par contre moi je voudrais quand même interroger l'État et le consortium par rapport au planning financier, aux prévisions financières. Visiblement on a quelques chiffres, mais on ne sait pas combien ça va coûter au contribuable, au travers de la CSPE ? Parce que bon c'est vrai, on est favorable au développement de l'éolien, on est favorable à une création d'un tissu industriel, ne serait-ce que pour les jeunes, mais enfin on voudrait savoir combien ça va coûter réellement, etc. ? On voudrait la transparence et visiblement il y a beaucoup d'éléments cachés.

Bernard GRENET, Fédération Française des pêcheurs en mer

Bernard GRENET, Fédération Française des pêcheurs en mer. Pour les fondations, pour le système de creusement des fondations, puisque dans le dossier je répète, il est dit qu'il n'y aura certainement pas de battage, ce sera donc du forage. Aurons-nous la réponse avant la fin du débat public si vous faites des forages ? Et, parce que ça me paraît essentiel quand même dans le débat public, surtout que je vois dans le dossier que vous allez encore faire des carottages en 2013 et 2014. Donc ça veut dire qu'on va prendre des décisions alors qu'il y a encore des carottages à faire. Je ne comprends pas bien et je rejoins tout à fait Madame concernant... j'appuie beaucoup, et je précise que les pêcheurs en mer ne sont pas des gens contre les éoliennes tout au moins majoritairement, pas contre.

Chantal SAYARET

Merci, Monsieur. Donc 4 interventions. Vos réponses, merci.

Yvon ANDRÉ

Je vais répondre, je vais laisser répondre sur la partie un peu plus technique, mais ça fait plusieurs fois que j'ai entendu cette remarque comme quoi on n'allait pas travailler avec STX sur les fondations : la réponse c'est que pour l'instant, on travaille avec STX. Ils sont évidemment intéressés aux jackets. Nous, il se trouve qu'on a fait des études, ce que n'avaient pas fait d'autres groupements d'ailleurs, on a fait des études géotechniques, quelques sondages et qui nous ont indiqué que sur le site en question, on ne pouvait pas le faire. Donc on s'est retourné sur une autre solution qu'est le monopieu. Et je précise pour voir le directeur général de STX assez régulièrement, je vais encore le voir la semaine prochaine, ils sont intéressés à faire des pièces de transition, qui est l'élément important du monopieu, avec nous. Je précise quand même que, c'est une chose que je suis amené à dire assez souvent : on est tenu par une directive européenne de faire des appels d'offres. Donc quand bien même on aurait des préférences et que les choses soient faites intelligemment, il n'en reste pas moins que nous ferons les appels d'offres. Mais, arrêtons de dire qu'on ne va pas faire travailler STX. Et d'ailleurs j'ai bien noté qu'avec le succès de la commande passée - j'ai félicité le directeur général de STX, parce que c'est quelqu'un que je connais bien - et il m'a dit toute de suite : « mais n'oubliez pas notre diversification dans l'offshore. » Et donc je lui ai confirmé que nous allions continuer à travailler ensemble et j'espère que STX puisse remporter... Il travaille aussi d'ailleurs, au-delà des pièces de transition, puisqu'on en a parlé

tout à l'heure, il vient de remporter un dossier, un contrat assez important avec Dong en Allemagne. Il travaille également sur les sous-stations électriques. Donc je vous rassure, STX est un fournisseur potentiel et que nous connaissons bien.

Chantal SAYARET

Pour les autres interrogations s'il vous plaît.

Jean-Philippe PAGOT

Donc je vais enchaîner sur les aspects plutôt environnementaux. On n'a même pas eu besoin de nous prouver de l'intérêt du banc. Je crois qu'effectivement Anne-Laure BARRILÉ et d'autres ont participé à cette révélation historique de sa qualité. Moi j'aimerais simplement rappeler qu'une fois qu'on a fait le constat de l'état initial et de cette richesse, il faut pouvoir regarder derrière quels seraient les impacts potentiels du projet. Et sans préjuger de ce qu'on va faire, de ce qu'on est en train de faire, j'aimerais juste, moi, dire qu'historiquement et en tant qu'expert sur le milieu marin, j'ai mis deux ans à me faire une idée simple de l'ensemble des enjeux environnementaux d'un projet comme ça sur l'environnement pour avoir mené à bien deux études d'impact complexes sur le sujet. Donc indépendamment de ce sujet là, il est parmi d'autres, sur les aspects environnementaux et finalement la vraie vertu de l'étude d'impact bien faite, c'est la hiérarchisation de l'ensemble de ces critères entre eux. Donc ça, c'est pour la première chose.

Pour un déplacement sur un site de vasière, de richesse spécifique moindre, je suis persuadé que potentiellement, ce serait intéressant. Vous vous le situez au nord, on a une problématique liée à la distance à la côte, à la visibilité, donc encore une fois, comme ça a été rappelé à maintes reprises, on est bien là dans une notion de moindre contrainte qui prend en jeu l'ensemble si possible des contraintes liées à la désignation de ce site, donc pourquoi pas.

Sur l'aspect récif artificiel, je suis un petit peu plus surpris de cette position, dans la mesure où, pour avoir fait le test de récif artificiel sur le banc de Guérande historiquement, en 2004, il est clair que ces problématiques de récif, qui ne sont pas liées à la forme des fondations fondamentalement, on n'aura pas cet effet-là à l'échelle du parc en tout cas, lié à la fondation. Il faudra travailler sur des structures spécifiques si on veut cet effet récifal. Ça, c'est la première chose. Et puis secondairement, si les récifs artificiels apportent de la biomasse, c'est clair, apportent de la richesse spécifique sur des fonds vaseux en particulier, ça veut dire que d'un point de vue purement scientifique, qui est le vôtre j'imagine, ça veut dire qu'on accepte de modifier la nature des fonds historiques à cet endroit-là. Alors, c'est deux positions : il y a des scientifiques qui, de base, refusent la notion de modification, qui peuvent être contre le projet, mais aussi contre eux les récifs artificiels. Et après cette démarche sur les récifs artificiels, on l'a entreprise à Fécamp, à Courseulles, on a commencé en parler à Saint-Nazaire aussi, et en l'occurrence, c'est un bénéfice halieutique essentiellement, donc plutôt pêcheur. Et moi, la position que j'ai toujours soutenue, c'est qu'il nous faut un projet pilote sur les problématiques de récif artificiel en concertation avec les gens de la mer et les pêcheurs en particulier, pour savoir si ça a un intérêt halieutique à terme. Donc on ne peut pas avoir de précipitation et une chose est sûre : il n'y a pas d'effet en synergie au titre des récifs artificiels, des fondations entre elles, compte-tenu de la distance qu'il y a entre ces fondations. On apportera ponctuellement un peu de biomasses, un peu de richesse, mais on n'aura pas cet effet récif artificiel, ça, c'est à peu près certain

compte tenu de la distance. Donc si on veut développer ce genre de choses, il faudra travailler plus amont.

Gaëtan DUCHENE

Je vais peut-être passer la parole à RTE qui avait...

Alain CLÉMENT

Sur la question des vestiges quels qu'ils soient, des épaves, bien entendu, nous allons faire des études. Nous avons déjà recensé celles qui figurent sur les cartes du Shom, mais vous savez, enfin tous les acteurs de la mer savent que la précision n'est pas du tout établie concernant ces épaves. Donc d'abord nous nous adresserons au service national de l'État qui s'occupe de l'archéologie marine qui s'appelle le Drasme, je ne me souviens plus exactement ce que ça veut dire, qui se trouve dans le sud. Mais nous allons aussi faire des levées de terrain ce qui s'appelle des Survey géophysiques pour nous assurer que nous ne rencontrons pas d'obstacle : les épaves en sont, il y en a d'autres, il peut y avoir des petits endroits rocheux qu'il sera intéressant d'éviter pour favoriser l'ensouillage. Donc toutes ces études vont démarrer maintenant, dans le cadre de l'élaboration de ce raccordement.

Chantal SAYARET

Merci. Je pense qu'il y a d'autres questions notamment sur le coût, le financement.

Yvon ANDRÉ

Oui sur le coût. Monsieur au premier rang avait posé une question sur le coût en disant que ce n'était pas connu, le coût au consommateur. Alors, il n'y a rien de caché, mais on finit toujours par parler d'argent finalement, même dans ce genre de débat. Il y a eu une étude qui a été faite par la CRE, Commission de régulation de l'énergie, et qui a indiqué que quand les 6 GW, les 6000 MW seront installés, il y aura un surcoût pour le consommateur de 22 € du MWh. Donc voilà... Comment ? Oui, par an. Donc c'est assez précis.

Chantal SAYARET

Merci. Merci à vous tous qui vous êtes déplacés, qui avez participé. Je voudrais vous dire qu'on vous attend dans d'autres réunions. Je voudrais vous dire que vous avez à votre disposition des feuillets : posez votre question par écrit à votre... notre collègue Nicolas est au milieu de vous pour vous en donner. Merci aussi à la technique d'avoir permis la réalisation de ce débat, il y a beaucoup de personnes qui travaillent pour une réunion comme celle-ci. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous dis à bientôt.